



L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1936

EXISTANT DEPUIS PLUS DE TRENTE-NEUF ANS

1897-1936

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Sulte)

CHENIER

SAINT-JEROME, P. Qué.

Abonnement: \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire

Honorable JULES-EDOUARD PREVOST

Publié par

IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée

Saint-Jérôme



LABELLE

QUARANTIEME ANNEE, NUMERO 50

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMERO

LE VENDREDI, 11 DECEMBRE 1936

Le libéralisme canadien

Défini par l'honorable Adélard Godbout

Le déjeuner-causerie du club libéral de Québec-Est, réhaussé par la présence de l'honorable Adélard Godbout, ancien premier ministre de la province de Québec, de l'honorable T.-D. Bouchard, chef parlementaire de l'opposition, et de M. Gérard Cournoyer, gagnant du concours d'éloquence à Washington, qui était le conférencier invité à cette réunion de libéraux, a remporté un franc succès lundi soir dernier.

Les honorables Adélard Godbout et T.-D. Bouchard, ainsi que M. Gérard Cournoyer, ont prononcé en cette circonstance des discours remarquables qui ont soulevé l'enthousiasme des nombreux libéraux réunis à l'hôtel Saint-Roch, et qui ont créé une profonde impression chez les nombreux radiophiles qui ont eu l'occasion d'entendre les remarques de ces orateurs distingués.

Dans un grand discours que les convives ont fort apprécié, l'honorable Adélard Godbout a exposé notamment la nature du libéralisme canadien, souligné les différences qui le séparent du libéralisme économique, et résumé à grands traits la situation politique de l'heure présente dans la province de Québec.

L'honorable Adélard Godbout

Après avoir remercié les organisateurs de cette fête libérale et les convives qui lui avaient fait un accueil cordial, l'honorable M. Godbout félicita le conférencier M. Cournoyer et les nouveaux officiers de la Jeunesse libérale. "Je sais, continue-t-il, que vous n'attendez pas de moi un discours. Je voudrais seulement en quelques mots, sur le ton du calme et de la dignité, dissiper l'équivoque que l'on entretient au sujet du libéralisme en notre province et au Canada. Je fais allusion à la campagne conduite par certaine presse dont je ne veux pas douter des bonnes intentions et au fait que l'on confond volontiers le libéralisme canadien avec le libéralisme européen qui est une doctrine condamnable.

"Le principe de base du parti libéral, en notre pays, dit-il, c'est le soutien et la revendication des libertés populaires. Le principe du libéralisme québécois repose sur la protection des classes populaires, ce n'est pas la liberté pour le puissant d'exploiter le faible, mais l'aide apportée aux individus pour l'emploi de son activité avec le maximum de bienfait pour la collectivité, "protection qu'on lui accorde selon la valeur de l'effort qu'il donne pour sa patrie.

"Le colon, l'agriculteur, ont droit, chez-nous, à la protection de la province qui doit prendre toutes les mesures en vue du développement de son patrimoine agricole.

"Dans le cours de la campagne électorale, ajoute M. Godbout, nous nous sommes soucieux avant tout et nous continuerons de prêcher cette protection, non seulement la protection matérielle, mais aussi intellectuelle et morale. En ce faisant, nous ne croyons pas faire acte de charité, nous ne croyons pas avoir droit à la reconnaissance, nous pensons simplement que c'est la justice chrétienne à laquelle nous croyons, nous, même si nous ne portons pas nos scapulaires sur nos pardaresses.

"Encore une fois, nous voulons la liberté des individus, le libre développement de leur initiative, mais nous ne permettons pas, sous prétexte de force, que le fort opprime le faible, que la personne humaine soit méprisée, nous voulons pour le colon, l'agriculteur et l'ouvrier des conditions de vie convenables à chacun des citoyens canadiens. C'est cela le libéralisme canadien!

"Je voulais dissiper une équivoque, dit-il encore; nous croyons qu'il faut introduire la doctrine chrétienne dans la politique québécoise et dans notre vie économique. Il me semble qu'il n'est pas nécessaire pour cela de les prêter tous les jours, ces principes pourvu qu'on les applique dans la vie de tous les jours.

Dans l'ordre

"Le libéralisme tel que nous l'entendons ne veut pas tuer toute initiative pour enlever la responsabilité ou le mérite de l'effort personnel dans l'avancement de son pays. Nous voulons la protection des individus, mais aussi une certaine marge de liberté nécessaire à l'activité humaine.

"Cette liberté, expose M. Godbout, doit s'exercer dans l'ordre. Aussi le parti libéral s'oppose-t-il à ceux qui comme les bolchévistes travaillent à saper l'autorité. Ce respect de l'autorité, les libéraux le maintiennent à l'égard du gouvernement des adversaires constitués en autorité: "Ils y sont pour quatre ans, dit M. Godbout, parce que le peuple a besoin de les connaître".

Ici, l'orateur étudie et critique le gouvernement Duplessis, il parle des contrats sans soumission, de l'emploi de jeunes filles au Parlement, des affaires enlevées à la Banque Canadienne-Nationale en faveur d'une banque "qui n'est pas annoncée comme devant faire affaires dans une province catholique et canadienne-française".

M. Godbout termine en faisant appel à la jeunesse et en réclamant avec chaleur la politique de sincérité et de vérité dont la province a besoin.

L'honorable T.-D. Bouchard

M. Bouchard, chef de l'opposition parlementaire, a fortement critiqué le travail sessionnel du gouvernement Duplessis et, après un long discours qui touchait à peu près à tous nos problèmes provinciaux, il termine en s'étonnant de l'éclipse du premier ministre sans précédent dans notre histoire, du voyage incognito de M. Duplessis, pendant que la population est dans la misère. "Cette éclipse, dit-il, est un mauvais présage, elle annonce l'éclipse finale du gouvernement actuel".

Selon M. Bouchard, depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement a fait perdre près d'un million à la province. Il établit ces pertes, entr'autres choses, sur le \$200,000, qu'a coûté le prolongement de la session d'urgence pour le vote de la loi électorale, qui ne pressait d'ailleurs point; la réduction des droits de coupe, qui fait perdre \$665,000; enfin la commission de \$540,000, sur l'emprunt de \$51,000,000 qui a été payée inutilement.

M. Bouchard dit que des centaines de mille dollars ont été versés par le trust de l'électricité pour l'élection du gouvernement Duplessis. Ce qui explique que le gouvernement n'a pas voulu ou pu prendre des mesures efficaces pour contrôler les activités de ces trusts ou des grandes compagnies de bois.

Par contre, l'orateur soutient que la politique libérale a toujours été de protéger les classes laborieuses contre les abus et l'exploitation. Il repart une attaque détaillée de l'Union Nationale sur la question de l'électricité et du salaire minimum des bûcherons. A ce sujet, il déclare que l'ordre en Conseil fixant le salaire minimum à \$40.00 par mois, n'est pas tel que MM. Duplessis et Drouin l'ont affirmé et qu'il n'accorde pas \$40.00 aux bûcherons.

M. Bouchard termine en parlant ironiquement du voyage de M. Duplessis.

M. Gérard Cournoyer, le conférencier invité du club, soutient en commençant que le gouvernement n'a pas tenu ses promesses ou qu'il s'en est tiré par des lois de camouflage.

A ce sujet, il dit que le présent gouvernement est le plus dépensier que nous ayons eu; par exemple, après que M. Duplessis ait réduit le salaire des députés, il augmente le nombre des ministres. Il critique ensuite les mesures prises par le gouvernement lors de la dernière session et il termine en félicitant l'honorable Bouchard de sa combativité au Parlement et en disant la confiance que la jeunesse avait en leur chef, M. Godbout, et que les libéraux grandis par l'épreuve retrouvent l'enthousiasme des vieux jours.

Le roi Edouard VIII a abdiqué

L'abdication du roi Edouard VIII, annoncée hier, est un événement considérable. On sait que le roi n'a pas voulu renoncer à épouser Mme Wallis Warfield Simpson et qu'il a sacrifié sa couronne à la réalisation de ce projet.

L'histoire dévoilera peut-être que ce mariage n'est pas la seule raison de cette abdication.

Le duc d'York, frère d'Edouard VIII lui succède sous le nom de George VI.

Le premier ministre, l'honorable Mackenzie King a fait à la radio, hier, une déclaration répétée en français par l'honorable Ernest Lapointe, ministre de la justice donnant l'attitude prise par le gouvernement canadien et la procédure qu'il suivra dans les circonstances, en conformité avec le statut de Westminster.

Voici le texte de l'abdication du roi :

Je soussigné, Edouard VIII, de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Dominions Britanniques au-delà des mers, Roi et Empereur des Indes, déclare par la présente, de détermination irrévocable, renoncer au trône pour ce qui me concerne et quant à mes descendants et exprimer mon désir qu'une application immédiate soit donnée à cet acte d'abdication. En foi de quoi j'appose de mon chef ma signature, ce dixième jour de décembre 1936, en présence des témoins dont les signatures suivent.

Signé: EDOUARD, R.I.

Le couronnement de George VI aura lieu le 12 mai 1937.

LETTRE D'OTTAWA

La protection des petits épargnants. — Nouveau plan de colonisation. — Réunion des premiers ministres provinciaux.

L'honorable C.-D. Howe, ministre des transports, a déclaré que les placements des particuliers dans les nouvelles compagnies d'aviation doivent être protégés par une action du gouvernement contre le développement trop intense de ces services, comme ce fut le cas dans les affaires des chemins de fer. Intrigué par les rumeurs voulant que des compagnies d'aviation soient formées dans une proportion qui ne serait pas justifiée par le trafic aérien, et par des gens qui seraient surtout intéressés à voir monter les stocks de ces entreprises, le ministre du transport a donné un avertissement spécial afin de mettre le public en garde contre les vendeurs à haute pression qui seraient intéressés dans de telles entreprises. Le ministre des transports a fait remarquer ensuite dans sa déclaration que les nouvelles compagnies qui se formeront n'ont aucunement la garantie qu'elles recevront des contrats pour la maille aérienne, ou qu'elles pourront même recevoir une licence pour opérer tel ou tel service.

On sait que le ministre des transports est dans une position qui lui permet de contrôler le développement de l'aviation, vu que l'émission des licences à cette fin tombera sous sa juridiction. "J'usurai de tout mon influence, a déclaré le ministre des transports, pour assurer le développement des services aériens dans les domaines qui ne sont pas affectés par une grande concurrence et par une duplication d'exploitation trop souvent constatée sous l'ancien système".

Cette déclaration de l'honorable C.-D. Howe n'a toutefois amené aucun développement sur les dispositions prises par le gouvernement fédéral pour assurer l'établissement de la route aérienne trans-Canada, que l'on a annoncé récemment comme devant être une réalité dans un avenir rapproché. Le ministre a cependant ajouté que les négociations progressaient rapidement en vue du service trans-canadien, et que le gouvernement fournirait les facilités d'atterrissage.

Le plan de colonisation Rogers sera appliqué dans la province de Québec, l'an prochain. L'honorable Henry-L. Auger, ministre de la colonisation, a signé l'entente fédérale-provinciale la semaine dernière, et l'honorable M. Rogers la signera à son tour, au commencement de cette semaine, au nom du gouvernement d'Ontario.

En vertu de ce plan, les colons recevront \$1,000, pour la première année, au lieu de \$600, puis, \$820, la

deuxième année; \$100, la troisième année, et \$80, la quatrième. Soit en tout \$2,000.

Les colons déjà établis pourront bénéficier du plan Rogers, du moment qu'ils seront établis depuis moins de quatre ans, et en tenant compte de l'échelle adoptée.

De tous ces montants, le gouvernement fédéral payera un tiers, le gouvernement provincial un tiers et les municipalités, un tiers. Rien n'empêche le gouvernement provincial, cependant, de payer la part des municipalités.

En plus de cette somme de \$1,000, destinée à leur établissement, les colons pourront recevoir du ministre provincial de la colonisation des primes de labour, de défrichement ou autres; ils pourront aussi faire les chemins pour le compte du département de la voirie et être payés en conséquence.

Comme on le voit, ce plan est le plus considérable qui ait été préparé depuis plusieurs années pour accentuer le mouvement de retour à la terre et absorber les chômeurs des villes.

Il a été rendu possible par la loi adoptée à Ottawa, au cours de la dernière session, loi qui permet au pouvoir central de dépenser de fortes sommes pour le chômage. Il fait suite au plan Gordon, établi en 1932 et qui a pris fin en décembre 1935. Mais il offre beaucoup plus d'avantages. Les octrois considérables des deux premières années permettront aux colons d'acheter des animaux et des instruments aratoires, de se faire aider dans le défrichement et de meubler leurs maisons.

Dans la province de Québec, ce sont encore les sociétés diocésaines de colonisation qui seront chargées de choix des colons. Elles n'auront qu'à continuer le travail déjà commencé.

Les premiers ministres provinciaux sont réunis à Ottawa, sous la présidence de l'honorable M. Dunning, ministre des finances.

Par cette réunion, le pouvoir central compte provoquer l'uniformisation générale et des opérations financières des provinces, ainsi qu'une plus grande coopération législative, tiennent des assemblées régulièrement et se démontrent mutuellement.

La votation aura lieu le 14 décembre.

CONGRES D'EDUCATION

Le grand congrès d'éducation, organisé par l'Alliance catholique des professeurs de Montréal, s'est tenu à Montréal, de samedi à mardi. Il a donné lieu à de fructueuses études et des conférences d'une haute portée ont été faites par des hommes très distingués qui ont abordé les problèmes de notre éducation religieuse, nationale et sociale.

Nous reviendrons sur ces études, ces problèmes et les résolutions adoptées, l'espace nous manquant pour le faire aujourd'hui.

(Suite à la cinquième page)

Tristesses et sourires

ILS NE PAYENT PAS VITE, LES "HOMMES NOUVEAUX"

Les élections ont eu lieu le 17 août 1936.

Or, deux mois après l'officier rapporteur du comté de Terrebonne, les sous-officiers rapporteurs, les greffiers, les constables spéciaux, les propriétaires qui ont loué les bureaux de votation, en tout, deux cent cinquante personnes, n'étaient pas encore payés.

Il paraît que ces jours-ci, quelques-uns ont reçu leur chèque, directement et non par l'intermédiaire de l'officier rapporteur comme cela se fait toujours tant pour les élections fédérales que pour les élections provinciales.

Il est mystérieusement lent l'"Ordre Nouveau" dont les surhommes surfaits étaient si prompts à critiquer leurs devanciers.

UN ABUS DE PATRONAGE

On nous informe que tous les détenteurs de permis pour la vente de la bière dans le comté de Terrebonne ont été reçus par M. Ernest Simard, l'investigateur du gouvernement extra pur de l'Action nationale-castor-tory, de se rendre à la Commission des liqueurs. M. Simard leur aurait enjoint l'ordre, s'ils désiraient le renouvellement de leur permis, d'obtenir l'approbation du député de Terrebonne.

Si cette nouvelle est exacte, nous tenons à protester contre un patronage aussi excessif et abusif.

N'est-il pas humiliant pour les détenteurs de permis de passer par les Fouches Caudines de l'empereur Ernest Simard et du petit-duc de paille Hermann Barrette?

Comprend-on, de plus, les annulations des démarches inutiles occasionnées à tous ces détenteurs qui devront partir de tous les coins du comté pour venir attendre à la porte déjà encombrée d'un député enfargé dans ses promesses.

Saluez: L'Ordre Nouveau est en marche...

LA VIGIE.

LETTRE DE QUEBEC

La Voirie n'a pas de programme bien défini. — Sous l'ordre nouveau.

Les projets du ministère de la voirie sont assez vagues. Dans la région de Québec il était question de construire un tunnel à la Côte du Roi, sur la route de Charlesbourg, mais rien n'est décidé à ce propos. Interrogé hier là-dessus, le ministre de la Voirie, l'honorable François-J. Leduc a déclaré que les ingénieurs préparent un grand nombre de plans pour bien des endroits de la province, et que ces plans sont "mis en filière". M. Leduc a expliqué: "Nous ne voulons pas être pris au dépourvu; quand nous prendrons une décision, quand une amélioration s'imposera, les plans seront prêts".

Par ailleurs, on sait que le ministère de la voirie prépare un plan d'ensemble d'améliorations et de construction de routes pour toute la province. Ce plan serait exécuté au cours de plusieurs années, et graduellement. En attendant, les travaux sont plutôt rares et l'estimation officielle du nombre d'employés aux travaux de chômage semble un peu exagérée.

Interrogé aussi à propos de la route trans-Canada dans le comté de Portneuf, M. Leduc a déclaré que plusieurs projets sont à l'étude et que le gouvernement fera exécuter le plus pratique. On sait que la route, suivant certain projet, doit passer en deçà des villages, tandis que les citoyens du comté souhaitent qu'elle traverse les villages de Portneuf.

SOUS L'ORDRE NOUVEAU!

M. Maurice Duplessis est revenu. L'on ne sait d'où.

Pendant son absence, il s'est passé des événements qu'il ne doit pas ignorer.

"L'Ordre Nouveau" s'est agité et reste agité.

Relisons ce que M. René Chailout, député de l'Union Nationale (P.), de Kamouraska a dit, le 25 novembre, au banquet du docteur Philippe Hamel, député du même parti:

La jeunesse attend beaucoup de l'Union nationale, qu'elle a portée au pouvoir. Elle ne se contentera certes pas de promesses, de vains mots, de poudre aux yeux. Elle a faim, et, le je regrette, mais les calembours, si nourris fussent-ils, ne lui paraissent pas un aliment substantiel. Les scandales à répétition, squelettiques ou engraisés, à la longue prennent une saveur acre dont on finit par se rassasier. Que voulez-vous, on se lasse de tout...

Non, ce que veut la jeunesse, ce qu'elle exige, ce sont des actes énergiques et décisifs; c'est une révolution, au bon sens du mot.

PEDAGOGIE

Bureau central. — Ecoles normales. — Scolastcats. — Ecoles normales pour les religieuses. — Programme d'études.

Les nombreuses demandes que nous recevons au sujet des modifications et projets de modifications concernant le Bureau central, les Ecoles normales, les Scolastcats-Ecoles normales pour les religieuses et les Programmes d'études nous font un devoir de fournir à nos lecteurs les précisions nécessaires.

1.—Le Bureau central n'est pas aboli, mais ses attributions ont été restreintes au seul brevet complémentaire, temporaire.

A sa session de mai 1936, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a adopté le vœu suivant:

a) "QUE le dit Bureau central soit maintenu, mais ne délivre, après septembre 1936, que des brevets complémentaires permettant l'admission au cours professionnel de l'école normale."

b) QUE les brevets complémentaires émis en 1937, 1938 et 1939 comporteront, en outre, un permis d'enseignement valable pour une durée respective de 3 ans, 2 ans et 1 an.

Au cours de la même session, il a été décidé par le Comité:

1.—"QUE les aspirants et les aspirantes qui subiront, en juin 1936, les examens pour le brevet élémentaire ou le certificat, pourront revenir devant le dit Bureau central, au mois de juin 1937 — en jouissant des exemptions prévues par l'article 83a des Règlements du Comité catholique — pour l'obtention du brevet complémentaire, mais ce brevet ne sera valable que pour 3 ans."

2.—"QUE les brevets accordés en juin 1936 — élémentaires et complémentaires — seront permanents."

Dans une circulaire en date du 16 octobre et publiée par l'Enseignement, nous sommes donc forcés de le remettre à la semaine prochaine.

LA VIGIE.

NOTRE PROBLEME NATIONAL

Nous regrettons de recevoir trop tard l'article de notre collaborateur Ajax sur cette importante étude qu'il poursuit avec une si grande compétence dans notre journal. Nous sommes donc forcés de le remettre à la semaine prochaine.

II.—a) Les Ecoles normales de filles sont encore, jusqu'à nouvel ordre, soumises aux règlements et aux programmes en vigueur depuis plusieurs années.

Le Comité catholique à sa session de mai 1936 a bien adopté la décision suivante:

"Les écoles normales de filles sont des écoles de formation professionnelle, adaptant leurs programmes et leurs méthodes à cette destination et ayant droit d'accorder des brevets élémentaires, complémentaires et supérieurs. Les brevets accordés par les écoles normales se- ront les seuls brevets légaux qui, à l'avenir, classeront les brevetées dans la catégorie des titulaires."

Les règlements actuels pour l'octroi des diplômes sont remplacés par des nouveaux règlements qui se conformeront à ces dispositions et prendront force à une date que le Comité voudra bien fixer."

Et, à la même session, pour faire suite à la décision précédente, un sous-comité a été nommé pour étudier les moyens propres à adapter le programme, les méthodes et les règlements des écoles normales de filles en vue d'en faire des écoles de formation professionnelle.

Ce sous-comité s'est déjà réuni une fois et il a présenté un rapport inséré dans le procès-verbal de septembre 1936, publié dans l'Enseignement. Ce rapport, paru le 15 novembre dernier, page 175. Le Comité a reçu ce rapport et "continué le sous-comité dans ses fonctions".

La tâche de ce sous-comité est donc "d'étudier les moyens de modifier le programme, les méthodes et les règlements des écoles normales de filles de manière à en faire des écoles normales professionnelles". Quand le sous-comité aura-t-il terminé son travail, travail considérable, il soumettra un rapport au Comité catholique, qui statuera définitivement sur le rôle des futures écoles normales professionnelles. Pour que les nouveaux règlements et programmes deviennent en vigueur, il faudra ensuite l'autorisation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil et faire amender la loi de l'Instruction publique au chapitre des écoles normales.

En attendant cette réforme importante, les écoles normales de filles restent soumises aux règlements et programmes actuels.

b) Les programmes et les règlements des Ecoles normales de garçons, programmes et règlements en vigueur depuis quelques années seulement, restent ce qu'il sont. (1)

III.—Les Scolastcats-Ecoles normales pour les Religieuses.

La création de ces écoles normales a été autorisée à la dernière session du Comité catholique (session de septembre 1936). Voici la résolution adoptée à ce sujet sur proposition de Son Eminence le cardinal Villeneuve, secondé par Son Excellence Mgr l'Evêque de Nicolet:

a) "QUE l'article 478a de la loi de l'Instruction publique soit modifié en ajoutant aux mots "reconnaitre les scolastcats de Frères enseignants" — dans la quatrième ligne — les mots "et de religieuses enseignantes."

b) "QUE M. Magnan, inspecteur général des écoles normales, soit nommé directeur de ces écoles."

nement Primaire de novembre dernier, page 192, l'honorable Cyrille-F. Delage, Surintendant de l'Instruction publique, a précisé comme suit, les attributions actuelles du Bureau central:

a) Le brevet élémentaire est supprimé;

b) Le brevet complémentaire sera désormais temporaire;

c) Les personnes qui ont subi un échec pour l'un ou l'autre brevet POURONT se présenter de nouveau en 1937 et si elles passent avec succès, obtenir un brevet non permanent;

d) Les personnes qui ont obtenu un certificat élémentaire en juin 1936 pourront bénéficier des exemptions prévues par l'article 83-a si elles reviennent pour le brevet complémentaire au mois de juin prochain;

e) Le Bureau central continuera jusqu'à nouvel ordre à faire subir cet examen du certificat élémentaire et les personnes qui passeront cet examen avec succès bénéficieront des exemptions prévues par l'article 83-a comme par le passé."

En résumé, le Bureau central pourra délivrer des brevets complémentaires non permanents en 1937, 1938 et 1939. Après cette date, c'est-à-dire à compter du 1er janvier 1940, des modifications nouvelles, le Bureau central ne délivrera que des certificats permettant l'admission aux écoles normales réorganisées.

A noter que les brevets ou diplômes accordés dans le passé par le dit Bureau, ceux de 1936 compris, demeurent permanents et donnent le droit d'enseigner dans toutes les écoles primaires sous contrôle des commissions scolaires.

Et comme le dit M. le Surintendant dans la circulaire citée précédemment, le Bureau continuera à faire subir l'examen du certificat élémentaire et les porteurs de ce certificat pourront revenir l'année suivante et se présenter aux examens du brevet complémentaire, et bénéficieront des exemptions prévues par l'article 83-a des Règlements du Comité catholique.

II.—a) Les Ecoles normales de filles sont encore, jusqu'à nouvel ordre, soumises aux règlements et aux programmes en vigueur depuis plusieurs années.

Le Comité catholique à sa session de mai 1936 a bien adopté la décision suivante:

"Les écoles normales de filles sont des écoles de formation professionnelle, adaptant leurs programmes et leurs méthodes à cette destination et ayant droit d'accorder des brevets élémentaires, complémentaires et supérieurs. Les brevets accordés par les écoles normales se- ront les seuls brevets légaux qui, à l'avenir, classeront les brevetées dans la catégorie des titulaires."

Et, à la même session, pour faire suite à la décision précédente, un sous-comité a été nommé pour étudier les moyens propres à adapter le programme, les méthodes et les règlements des écoles normales de filles en vue d'en faire des écoles de formation professionnelle.

Ce sous-comité s'est déjà réuni une fois et il a présenté un rapport inséré dans le procès-verbal de septembre 1936, publié dans l'Enseignement. Ce rapport, paru le 15 novembre dernier, page 175. Le Comité a reçu ce rapport et "continué le sous-comité dans ses fonctions".

La tâche de ce sous-comité est donc "d'étudier les moyens de modifier le programme, les méthodes et les règlements des écoles normales de filles de manière à en faire des écoles normales professionnelles". Quand le sous-comité aura-t-il terminé son travail, travail considérable, il soumettra un rapport au Comité catholique, qui statuera définitivement sur le rôle des futures écoles normales professionnelles. Pour que les nouveaux règlements et programmes deviennent en vigueur, il faudra ensuite l'autorisation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil et faire amender la loi de l'Instruction publique au chapitre des écoles normales.

En attendant cette réforme importante, les écoles normales de filles restent soumises aux règlements et programmes actuels.

b) Les programmes et les règlements des Ecoles normales de garçons, programmes et règlements en vigueur depuis quelques années seulement, restent ce qu'il sont. (1)

III.—Les Scolastcats-Ecoles normales pour les Religieuses.

La création de ces écoles normales a été autorisée à la dernière session du Comité catholique (session de septembre 1936). Voici la résolution adoptée à ce sujet sur proposition de Son Eminence le cardinal Villeneuve, secondé par Son Excellence Mgr l'Evêque de Nicolet:

a) "QUE l'article 478a de la loi de l'Instruction publique soit modifié en ajoutant aux mots "reconnaitre les scolastcats de Frères enseignants" — dans la quatrième ligne — les mots "et de religieuses enseignantes."

b) "QUE M. Magnan, inspecteur général des écoles normales, soit nommé directeur de ces écoles."

(Suite à la deuxième page)

PEDAGOGIE...

(Suite de la première page)

autorisé à visiter les scolasticat-écoles normales de sœurs en préparation et à faire rapport au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Lorsque l'article 478a de la loi de l'Instruction publique aura été amendé dans le sens de la résolution qui précède — ce qui ne saurait tarder — les Maisons-Mères et les Maisons-Provinceales des communautés religieuses enseignantes de femmes qui désirent organiser une Ecole normale pour leurs religieuses professeuses (elles n'y sont pas obligées) devront en faire la demande à M. le Surintendant de l'Instruction publique, après qu'il l'inspecteur général des écoles normales devra faire la visite mentionnée dans la résolution de Son Excellence le Cardinal Villeneuve et faire rapport au Comité catholique.

IV.—Le Programme d'études des écoles primaires (élémentaire et complémentaire) subit actuellement une refonte complète.

A sa session de février 1936, le Comité catholique a nommé un sous-comité pour étudier entre autres questions, les deux points suivants :

a) Etudier, sur demande de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, le programme des écoles primaires élémentaires et complémentaires de la Province de Québec en vue d'une meilleure adaptation aux besoins particuliers de la dite Commission ;

b) Considérer l'opportunité d'améliorer le programme des écoles élémentaires en tenant compte des besoins et intérêts particuliers des populations rurales.

Ce sous-comité présente un premier rapport à la session de mai 1936. Ce rapport suggérerait ce qui suit, sur proposition de Son Excellence Mgr Papineau, appuyé par Son Excellence Mgr Courchesne :

"QU'EN vue d'étudier les rapports faits sur le programme d'études de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, de les condenser et de faire rapport au sous-comité avec suggestions opportunes, le tout devant amener une proposition au Comité catholique en février 1937.

1. — De nommer une commission spéciale formée de MM. Labarre, Doré, Magnan, Miller, Manning, du Révérend Père A. DeGrandpré, du Révérend Frère Anatole, de M. l'abbé C. O. Martin, des Révérends Sœurs Sainte-Anne-Marie et Sainte-Catherine-de-Suède ;

2. — De nommer M. C.-J. Magnan président et M. Roméo Desjardins secrétaire de cette commission ;

3. — De déposer immédiatement les dits rapports entre les mains du secrétaire pour polycopie et envoi à qui de droit ;

4. — De fixer la date de la première réunion de cette commission spéciale au 16 mai 1937.

Depuis mai 1936, la Commission s'est réunie plusieurs fois au bureau de la Commission scolaire catholique de Montréal et, à la date où nous écrivons le présent article, elle achève l'étude des six années du programme des écoles primaires élémentaires, après quoi, elle abordera la refonte des 7e et 8e années de l'école primaire complémentaire.

La Commission espère terminer son travail assez tôt pour que le sous-comité, dont elle relève, puisse transmettre un rapport au Comité catholique à sa session de février 1937.

Le nouveau programme des écoles primaires ne sera certainement pas mis en vigueur avant septembre 1937. Au cours de la présente année scolaire 1936-1937, c'est le programme actuel qui doit être suivi dans les écoles primaires élémentaires et complémentaires.

Voici donc, en résumé, la situation scolaire en notre province relativement au Bureau central, aux Ecoles normales, aux Scolasticat-Ecoles normales pour les religieuses-professeuses et aux Programmes des écoles primaires élémentaires et complémentaires.

C.-J. MAGNAN.
L'Enseignement Primaire.

(1) Les programmes des écoles normales de garçons sont les mêmes pour les deux anciennes-écoles normales, Laval et Jacques-Cartier, et pour les écoles normales des religieuses-professeuses et aux Programmes des écoles primaires élémentaires et complémentaires.

Un banquet offert à l'honorable Paul Sauvé

Dimanche dernier, à Saint-Eustache, les électeurs de Deux-Montagnes banquettaient l'honorable Paul Sauvé, président de l'Assemblée législative. En plus des maires de la plupart des municipalités du comté et des deux présidents de la fête, MM. J.-A. Chauré, maire de la ville, et Elzéar Leduc, de Saint-Benoît, préfet du comté, présidents conjoints de la fête, on remarquait à la table d'honneur deux sénateurs, les honorables Arthur Sauvé, père du héros de la soirée, et André Sauvé, cinq ministres, les honorables Oscar Drouin, des terres et forêts ; François-J. Leduc, de la voirie ; Bona Dussault, de l'agriculture ; Dr J.-H. Albini Paquette, secrétaire de la province et ministre de la santé, et Gilbert Layton ; MM. Auguste Boyer, Gérard Thibault et J.-Grégoire Bélanger, collègues de l'honorable M. Sauvé à l'Assemblée législative ; M. l'abbé Bruno Pressault, un ancien professeur du collège de Sainte-Thérèse, aujourd'hui curé de la paroisse de Saint-Colomban ; MM. Antonio Smith, secrétaire de l'honorable Henry-L. Auger, ministre de la colonisation, et J.-E. Laforce, sous-ministre, représentant officiellement le docteur Sylvio Laforêt, représentant le club Confédération qui coopéra à l'organisation et au succès de la fête ; Olier Renaud, avocat, qui présenta les orateurs, et autres personnalités connues du comté.

En plus de l'honorable Paul Sauvé, ceux qui prirent la parole à ce banquet furent : le sénateur Arthur Sauvé, les honorables Drouin, Paquette, Layton, M. Gérard Thibault.

Nous voulons retenir les passages suivants des discours du sénateur Sauvé.

Après avoir fait l'éloge de M. Maurice Duplessis et de son gouvernement, et avoir parlé de l'épidémie mondiale de la crise, l'orateur dit :

"Les partis politiques sont un peu comme la société qui, pour éviter la dégénérescence, ont le besoin de se fortifier par des mariages de consanguinités différentes. Le travail de salut est pour le présent et l'avenir, non pour le passé.

"Mais cela ne signifie pas que le passé doive être rejeté avec mépris. Le passé, c'est le sous-sol du présent. Car on l'a dit, et enseigné, 'le sol géologique est avant tout un produit de tous les événements dont il porte l'empreinte. Il est composé de débris accumulés qui, à travers des milliers de siècles, ont peuplé les mers, les lacs et les continents.' C'est ainsi, que les hommes, quel que soit leur génie, bénéficient du passé. Il ne faut point s'en plaindre. C'est une loi de la nature qui fait que l'histoire se répète.

"Nous avons de gros problèmes à résoudre. Problèmes d'ordre national, économique, social et politique. Mais dans quel temps d'effort ! Alors que l'on ne parle que de guerre, sous les lueurs des feux de la vieille Europe en révolte contre elle-même. Quelle situation effrayante !

"Ah ! Mesdames, Messieurs, vous rendez-vous bien compte des difficultés déprimantes auxquelles se heurtent les gouvernements du jour dans cette anararchie de structure et dans cette guerre d'idéologie effrénée qui, sans une expression empruntée, nous fait entrer dans un nouveau moyen âge, l'histoire tournant en rond comme un globe.

"La jeunesse réclame sa part d'héritage dans le domaine national. Elle en a le droit et elle l'aura d'autant plus qu'elle s'aidera sérieusement par un bon esprit de travail opiniâtre et une bonne conduite.

"Le devoir de la jeunesse n'est pas de vivre d'utopies puériles dans les magazines ou dans les champannières d'exploiteurs, mais de vivre du travail, et vivre de l'emploi convenable qui lui sera opportunément offert. Labor omnia vincit.

"Des honneurs particuliers qui vont à un membre de la jeunesse du soir, de tout autre, d'autres réflexions. Les honneurs s'envolent vite comme des paroles, mais les

Les bûcherons

Trois piastres de plus et ils travaillent comme des chevaux

Les bûcherons se sont enfoncés dans la forêt il y a déjà plusieurs semaines. C'est le temps pour eux de travailler dans les bois. C'en est certainement pas le temps d'en revenir. Il y en a pourtant qui en reviennent. Ils en reviennent pour deux raisons : soit parce qu'ils se sont blessés à faire un travail au-delà de leurs forces, soit parce qu'ils se sont fatigués de travailler dans des conditions impossibles et ont préféré partir avant d'être victimes d'un accident.

Mais, direz-vous, le gouvernement Duplessis a passé une loi pour améliorer le sort des bûcherons. Il leur a fait obtenir une augmentation de salaire. M. Duplessis lui-même ne nous a-t-il pas dit que sous son régime, le travailleur des bois serait bien traité ?

Allez-y voir ! répond le bûcheron.

Nous avons pu causer ces jours derniers avec un bûcheron qui est 'revenu du bois'. Il boitait. Il nous a dit que sa claudication résultait d'un accident dont il a été victime quand on l'a forcé avec des camarades à faire une besogne exécutée jusque-là par des chevaux. Il a déroulé sous nos yeux un contrat long comme d'un serpent, qu'il a dû signer en s'engageant pour le compte d'un sous-contracteur. On lui a dit, en effet, qu'il recevrait trois dollars par mois de plus qu'autrefois, le gouvernement de la province ayant lui-même fixé la somme de ses gages, mais on n'a pas manqué de l'avertir que ces trois belles piastres, il aurait à les gagner.

Il les a gagnées, parce qu'on l'a fait travailler comme un cheval. Les arbres une fois abattus, dans la forêt, il s'agit d'amener les troncs jusqu'au bord de la route, où on les charge sur des trains. C'est ce qu'on appelle : 'skidder'. On d'autre termes, on tire ou pousse

les énormes pièces de bois sur des glissières naturelles ou autres, jusqu'à la route. C'est un travail pour lequel les hommes des bois ont toujours eu l'aide de chevaux, mais si nous en croyons notre bûcheron, cette année, on s'est dispensé, du moins en partie, de payer les hommes. On a fait appel aux bûcherons qui sont devenus les bêtes de somme. Là où les hommes faisaient le travail avec un cheval, on a envoyé quatre ou cinq bûcherons armés de 'cant-hooks' ou gaffes à crochet et on leur a dit de se débrouiller.

Notre homme a voulu se débrouiller et il s'est blessé. Il n'est pas le seul, nous en avons d'autres. D'autres se sont éreintés à ce terrible travail. Naturellement, nous ne sommes pas allés voir, dans la forêt, mais nous avons raison de croire que notre interlocuteur nous disait la vérité. Il nous a raconté qu'il avait été employé tout près de deux mois et n'avait été payé que pour 37 jours de travail. Les jours de pluie, il ne travaillait pas et cela était déduit de son salaire. De plus, lorsqu'il s'est blessé, il n'a rien retiré de la compagnie d'assurance, parce que celle-ci refuse de payer lorsqu'il est établi qu'un homme a été blessé en faisant un travail au-delà de ses forces. En d'autres termes, un homme qui ne blesse quand il force trop ne reçoit rien.

Notre bûcheron est donc revenu du bois pauvre Jean comme devint le boteux par-dessus le marché. Il n'a pas une bien grande opinion de la nouvelle loi des bûcherons adoptée par le gouvernement Duplessis. 'Ce sont des farceurs ! dit-il. Ils nous donnent trois piastres de plus par mois, mais nous devons faire le travail des chevaux et, croyez-moi, nous travaillons comme des chevaux'.

"Le Clairon".

actes restent comme des écrits. Je rendrai à l'hôte filial, le témoignage paternel que les honneurs ne le grisent pas, parce que, probablement, d'un coup d'oeil juste, il y aperçoit les ombres de la précarité. Il est entré dans la politique à un âge où le risque de son avenir était très grand, et j'en prenais moi-même une responsabilité inquiétante. Il est heureux qu'il soit resté dans un milieu où la jeunesse, avec de la volonté, peut solidement grandir. C'est qu'il a appris que la terre ne représente pas que dans une zone extrêmement restreinte de son rayon, quelques centaines de mètres en hauteur et en profondeur. C'est quand on monte trop haut dans les airs qu'on descend plus vite à la fatalité. Le géologue conseilla de ne pas monter jusqu'à l'air inhabité. Combien de jeunes talents, s'ils suivaient cet enseignement, seraient plus utiles à leur province, à leur race et à leurs gouvernements, au lieu de chercher à planer trop haut au-delà de ce que le géologue appelle la pellicule accessible aux travaux humains.

Après avoir parlé de l'agriculture, de la colonisation et de l'industrie, le sénateur Sauvé ajouta : "Et que d'autres espoirs à réaliser ! Que chacun se rende compétent selon ses aptitudes. Cela n'est pas la tâche du gouvernement, mais celle d'un chacun et de nos éducateurs. L'éducateur ! que dira-t-on de lui s'il n'aide pas à la restauration par une formation populaire, dirigée à la lumière d'un saine compréhension de notre situation, de nos besoins et d'une juste conception de l'avenir.

"Courage et au travail !"

2e CONGRES DE LA LANGUE FRANÇAISE A QUEBEC, EN 1937

Enquête sur la langue

CONSERVONS NOTRE HERITAGE FRANÇAIS

Après avoir recueilli des informations suffisantes, le comité régional devra faire un rapport sur la langue parlée dans sa région.

1. Quels sont les anglicismes
 - a) de construction,
 - b) de mots
 dont on abuse dans :
 1. l'automobile,
 2. la mécanique,
 3. le bâtiment,
 4. les industries particulières à la région,
 5. les chemins de fer,
 6. le commerce,
 7. le langage populaire,
 8. le langage de la classe bourgeoise.

2. Quels sont les défauts marquant de la prononciation ?
3. Quels sont les archaïsmes qu'il faut bannir dans votre région, quels sont ceux qu'il faut conserver ?
4. Quels sont les canadiannismes de votre région qu'il faut conserver ?
5. Quels sont les vices de construction que vous remarquez chez la :
 - a) classe bourgeoise,
 - b) classe populaire.
6. Quelles sont les principales impropriétés de termes employées par la :
 - a) classe bourgeoise,
 - b) classe populaire.
7. Y a-t-il de façon générale amélioration ou recul depuis 1912 ? Prouver vos conclusions.

Lettre de France

LES DIRECTIVES DES EVEQUES DE FRANCE

En France, l'Eglise a jugé l'heure venue de parler. Elle l'a fait en des termes auxquels plusieurs ne semblaient pas s'attendre, n'ayant guère pris garde à des avertissements pourtant multipliés dont nos évêques n'avaient qu'à reprendre les termes. Elle l'a fait avec une mesure, une impartialité, une force et une tranquille audace dont nous avons été justement fiers : n'admettons-nous pas très nettement l'impression qu'en face d'un Etat qui n'essayait même pas de dominer les événements, nos chefs spirituels étaient seuls à ne pas perdre la tête ? Ils nous conviaient tous à nous frapper la poitrine, au lieu de jeter la pierre à d'autres, à prendre plus nettement conscience du devoir qui incombe à chacun de payer sa part dans la situation d'une situation devenue intenable, à créer l'atmosphère de paix et de fraternité dans laquelle seules les hommes compétents peuvent étudier un problème si épineux, à laisser à nos institutions normales le soin de prendre les mesures effectives et justes, à travailler courageusement à la constitution de cet ordre nouveau que tous appellent.

Nous aurions pu faire faire à la France l'économie d'une révolution si nous avions tenu meilleur compte des enseignements et des consignes de Léon XIII et de tous ses successeurs ; c'est un fait sur lequel il serait stérile de gémir quand le devoir est d'aller de l'avant. Dans cet immense majorité, le peuple de France veut du nouveau, et nous seuls avons, avec des principes intamés, l'expérience que rien ne remplace de magnifiques réussites sociales. Car enfin, même quand on fait du neuf, il est bon de pouvoir se souvenir. Nos évêques ont mis l'accent sur la nécessité de pousser activement le mouvement syndical chrétien, hier encore si mal vu de beaucoup. Mais ne nous y trompons pas : dans leur pensée comme dans celle de Léon XIII, les syndicats chrétiens animés d'un esprit de collaboration dans la justice et la charité, et non de lutte de classes, sont une étape dans la voie d'une restauration corporative adaptée aux conditions nouvelles de notre vie sociale et économique.

L'Ami du Clergé.

LE CARDINAL VERDIER PRECHE L'OPTIMISME

Son Eminence le cardinal Verdier a présidé, le 3 décembre, dans la salle des fêtes du collège Stanislas, l'assemblée de l'union paroissiale et a prononcé à cette occasion des paroles réconfortantes pour les fidèles.

Le général Castelnau, le vicaire général Sudour, les chanoines Me-

jeard, président de la fédération sportive des patronages, entouraient le cardinal. Le député Jean Lerolle, déclara que l'optimisme chrétien devait triompher de la crise actuelle issue du machinisme et du matérialisme. Il en appela aux catholiques les priant d'intensifier leur action et propagande au moment où la propagande des communistes s'avère si ardente "car ce n'est pas la providence qui dort ; c'est nous à certaines heures qui dormons." Le cardinal Verdier prit alors la parole et énuméra les motifs d'espoir pour les catholiques. Il rappela l'accueil du pays à son appel à l'union au mois de juin puis cita les fortes paroles que lui adressa récemment le Souverain Pontife qui à l'âge de 79 ans se disait honteux de vivre dans la période actuelle quand des problèmes majeurs se posent partout et où se livre un duel formidable entre le mal et le bien et où chacun doit servir la bonne cause parce qu'on doit croire à la victoire. Après avoir rappelé ces consignes d'optimisme religieux données par le Souverain Pontife, le cardinal Verdier rappela d'autres paroles d'optimisme, les paroles d'optimisme démocratique du président Roosevelt. Le cardinal exhorta ses diocésains à s'inspirer de ces deux grands exemples. Il dit alors sa douleur de voir les petits enfants obligés de sauver en fermant le poing : "Ce n'est pas la vraie France, cela", puis il invita les diocésains à s'unir et obéir aux chefs : "Au service de la vraie France qui est l'amour dans le Christ et la fraternelle lumière."

Lettre sur Boileau

Mon cher directeur, Non, il ne sera pas dit, voulez-vous, que le robuste pays du moins robuste car Labelle n'aura pas été à sa manière le plus robuste, et encore le plus vivant des critiques français. C'est que le Nord, pas plus que des coups, n'a jamais eu peur de la critique. Et, mon cher directeur, pour un instant, laissez là et votre musique et votre politique, et retournez aux bons jours du collège, aux bons jours du vieux Nicolas.

Comme ce cher Després nous manque, dont on célèbre cette année le tricentenaire ! Comme nous fait défaut cette rudesse loyale et bon enfant ! Je vous le jure, mon cher directeur, Nicolas dût-il être de nos jours, en nos campagnes, qu'à tous nos poètes et autres romanciers il aurait préféré, par exemple, cet humble trapiste, le père Louis-Marie, qui vient de nous donner ce bouquin, Hérité, accessible même

Cadeau du Club de Noël, Legaré à tout acheteur d'une de ces laveuses



BLACKSTONE Modèle "4-E"

Telle qu'illustrée — Laveuse électrique d'un nouveau dessin moderne, avec cuve obuse en porcelaine brillante et blanche avec décorations en noir. Essoreuse très sûre avec dégagement de sûreté instantané, levier semi-automatique se replaçant de lui-même.

\$94⁵⁰
DONNEZ pour la MAISON

COMPAGNIE **LEGARÉ** LIMITEE

Québec (3 magasins), Montréal (8 magasins), Drummondville, Hull, Jonquière, Lévis, Louisville, Plessisville, Rivière-du-Loup, Shawinigan, Saguenay, Saint-Jérôme, les Trois-Rivières, Victoriaville, Hébertville, La Tuque, Roberval, Baguville, Chicoutimi, Granby, Joliette, Lac-Mégantic, Loretteville, Mont-Laurier, Rimouski, Baie-Saint-Paul, Thérèse-de-la-Neige, Valleyfield, Grand'Mère, La Malbaie, Mont-Joli, Bouchette, Cap-de-la-Peche, Donnacona, Ste-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Grégoire et plus de 1000 agents dans la province.

BLACKSTONE Modèle "S-65"

Cette laveuse aux lignes modernes est vraiment la "Reine des Laveuses Electriques". Cuve en porcelaine (sun-tan) de grande capacité. Modèle très silencieux, nouvelle essoreuse à rouleaux ballons avec arrêt automatique. Ne manquez pas de la voir en démonstration à notre magasin le plus près de chez vous.

\$114⁵⁰

COMPAGNIE **LEGARÉ** LIMITEE

Voici la laveuse idéale pour la maison sans électricité. La laveuse à gazoline "Blackstone" comporte toutes les grandes caractéristiques des laveuses électriques "Blackstone", elle est pourvue du célèbre moteur à gazoline "Briggs & Stratton" 4 cycles, refroidi à l'air. Cuve en porcelaine.

Voyez notre représentant le plus près de chez vous et faites-vous donner une démonstration gratuite. Cette laveuse vous sera livrée avec un joli service de vaisselle, si vous la commandez d'ici Noël, à n'importe quel magasin Legaré.

Laveuse à Gazoline "BLACKSTONE"

Voici la laveuse idéale pour la maison sans électricité. La laveuse à gazoline "Blackstone" comporte toutes les grandes caractéristiques des laveuses électriques "Blackstone", elle est pourvue du célèbre moteur à gazoline "Briggs & Stratton" 4 cycles, refroidi à l'air. Cuve en porcelaine.

Voyez notre représentant le plus près de chez vous et faites-vous donner une démonstration gratuite. Cette laveuse vous sera livrée avec un joli service de vaisselle, si vous la commandez d'ici Noël, à n'importe quel magasin Legaré.

Compagnie LEGARE Limitée — Tel. 223 — 236, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme

au profane. Dans le monde, le beau monde littéraire, l'acre odeur du fromage savoureux que l'on sait passer en savor le fumet déliquescent de nos poésies par trop féminines.

Et, vous vous souvenez, mon cher directeur, nous avons tous lu ça au temps de nos humanités, Boileau ne prisait guère le bas-bleu, et sa mauvaise humeur touchait parfois la grossièreté : il est vrai qu'en 1936, nos chroniques portent des dessous parfumés un peu plus savamment que ceux de Mlle de Scudéry. Alors, je veux dire, mon cher directeur, au temps de Nicolas, les femmes de lettres jouaient à l'homme, tandis que de nos jours, ces messieurs jouent à la demoiselle, cher Maurice. Voire en notre Laurence.

Boileau, mon cher directeur, est un saint qu'il ne faut jamais chasser. Du critique, il possède à merveille les deux principales qualités : animé d'une haine sacrée à l'endroit de la sottise, il reste toujours maître de lui. Piquez-le (je parle au figuré — une figure anachronique) piquez-le, et Nicolas sourira d'abord (fesse, fesse donc, dit-il l'un de nos boules), il prendra son temps, et voilà que la fêchette est lancée, qu'elle entre profondément dans la chair.

Chez nous, mon cher directeur, nos journalistes ne prennent-ils pas trop vite la manche ? Avant de s'élancer, ils ne mesurent pas le terrain. C'est que Nicolas, s'il nous enseigne le bon sens, qui ne court pas le risque de nous faire perdre nos lettres, nous donne aussi la plus pertinente leçon de sang-froid que vous puissiez trouver.

Et quelle poésie ! Je le dis sans le moindre sourire, et après d'autres au surplus. On tient trop le lyrisme une ivresse véritable : pour Nicolas, l'ivresse poétique, ce n'était qu'une image. Després, rimait-il, n'était-il qu'un aguré. Et pour lui la raison pouvait montrer autant d'attraits que la folie.

Mon cher directeur, j'ai sur ma table un tas de bouquins indigènes que je dédicarais volontiers à Nicolas ! Després, mieux que moi, saurait faire le tri. Du talent, sans doute, il en découvrirait, n'ayant jamais été préconçu, et les curieux poèmes en prose de Jeannine Lavallée (Hroswitha, par exemple) retiendraient un instant son attention, tout misangne qu'il fût, et je crois bien qu'il m'empêcherait de brocarder de nouveau cette Jovette Bernier, qui vient de recueillir de ses chroniques qu'il n'aurait pas trop : ses derniers poèmes, il ne pourrait faire qu'il ne les admirât, comme il se doit.

Boileau, mon cher directeur, me permettez-vous de dire toute ma pensée, c'est le bovril de nos convallescents littéraires, et c'est le petit coup, le caribou des estomacs, les virils de nos prosateurs, qui n'ont pas subi encore d'ablation incongrue.

Et ce bon critique, cet ouvrier consciencieux est chez lui même au milieu de vos sapins, mon cher directeur. Son ombre menaçante, si

l'on accepte encore sa leçon, empêchera plus d'un petit jeune homme, plus d'une petite jeune fille de sonnetiser, de madrigaliser à tard et à travers.

Quel service il aura rendu à ses confrères de la critique ! Berthelot Brunet.

CE QUE DISENT LES JOURNAUX

LA DOMINION TEXTILE AUGMENTE SES GENS

A ce propos, M. Henri Girard écrit dans le Canada :

"N'est-il pas intéressant de constater que la Dominion Textile a dû diminuer l'échelle des salaires au moment où la politique tarifaire de M. Bennett battait son plein et qu'elle se trouve en mesure de hausser l'échelle des salaires au moment où la politique tarifaire de M. King — directement opposée à la précédente — commence à produire les heureux résultats que l'on sait ?

"On voit bien là que la haute protection douanière n'améliore pas la condition de l'ouvrier, mais aussi que la politique de libre échange, telle que pratiquée par le gouvernement libéral de M. King, ne ruine pas les industries du pays. Deux faits évidents qui contredisent nettement les affirmations des toriers du Canada et des Etats-Unis.

"Il importe que les ouvriers canadiens n'oublient pas cette démonstration dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de tout le Canada. Ils sauront maintenant comment recevoir les politiciens qui oseront leur chanter les bienfaits du protectionnisme bennettiste ou

autre. C'est bien le cas de dire qu'ils sont payés pour savoir la signification réelle de la haute protection douanière et de la fameuse muraille tarifaire."

UN CONSERVATEUR REPUDIÉ SON PARTI

Nous lisons dans le Canada : "D'après une dépêche de la Canadian Press, Me Lorenzo Lafleur, qui était jusqu'ici organisateur du parti conservateur pour le comté d'Ottawa-Est, c'est-à-dire président de l'Association conservatrice de ce comté, s'est démis de sa charge mercredi dernier. Le geste de Me Lafleur n'aurait rien de remarquable si l'ex-président de ce groupe n'avait conservateur n'avait eu soin d'exprimer très clairement le motif de sa démission :

"Je repudie le parti conservateur et ses chefs, a déclaré M. Lafleur, parce qu'il est prouvé qu'il est un foyer de fanatisme. Je n'appartiendrai pas plus longtemps à un parti politique qui foule aux pieds ce que nous avons de plus sacré.

"Cela se passe de commentaires. Nous croyons pourtant que Me Lafleur, comme beaucoup de conservateurs canadiens français, a mis bien du temps à comprendre le sens particulier du mot Tory qui se résume en trois points : fanatisme, intransigence, réaction. C'est l'antithèse même de l'esprit libéral qui se définit exactement par ces mots : Altruisme, tolérance, progrès.

"Après cela on comprend de mieux en mieux pourquoi le parti conservateur dans la province de Québec veut absolument être connu comme le parti d'Union nationale." — H.G.

PRIX REDUITS

NOEL ET LE JOUR DE L'AN

Entre tous les points au Canada

PRIX D'UN BILLET SIMPLE PLUS 25% POUR ALLER - RETOUR

FETE DE NOEL : Départ à l'aller du 23 déc. jusqu'à 2.00 p.m. le 27 déc. Le voyage de retour devra commencer avant minuit, lundi, 28 déc. 1936.

FETE DU JOUR DE L'AN : Départ à l'aller du 30 déc. jusqu'à 2.00 p.m. le 31 janv. Le voyage de retour devra commencer avant minuit, lundi, 4 janvier, 1937.

PRIX D'UN BILLET SIMPLE PLUS UN TIERS POUR ALLER - RETOUR

Départ à l'aller : du dimanche, 20 déc. au vendredi, 1er janv. inclus. Le voyage de retour devra commencer avant minuit, ven., le 8 janv. 1937.

Faites venir un parent ou un ami en lui faisant délivrer son billet — C'est un cadeau nouveau genre

LES ROIS — 6 janvier

Entre tous les endroits, Ottawa et à l'est dans les prov. Ontario et Québec

PRIX D'UN BILLET SIMPLE PLUS 25% POUR ALLER - RETOUR

Départ à l'aller de mardi, le 5 janv. jusqu'à 2.00 p.m. mercredi, 6 janv. Le voyage de retour devra commencer avant minuit, jeudi, 7 janv. 1937.

PRIX REDUIT MINIMUM : 25c

Billets et renseignements de tout agent.

PACIFIQUE CANADIEN



Causerie féminine

LA DISTINCTION

La distinction résulte d'un emploi rationnel de belles manières. Elle n'a pas de loi, elle est originale, en ce sens qu'elle se trouve innée chez certaines personnes — ce qui d'ailleurs en fait la valeur. Dans la haute société elle est une puissance; parmi les gens un peu incultes, cette puissance est parfois considérable. Nous ne devons nullement nous en étonner: la distinction est la forme de l'esprit, du cœur et du caractère de l'homme; elle est la résultante des sentiments de la classe élevée, dirigeante, donnant le ton à la société moderne. C'est par elle que l'esprit parle aux yeux, ce qui explique l'influence de ce dehors, dont la perception est l'indice d'un esprit cultivé et ami des bonnes manières.

Les personnes distinguées, les seules que nous devrions raisonnablement fréquenter, ont une puissance qui n'a rien de frivole. Elles forment par leurs rapports et les liens qui les constituent ce que nous appelons la bonne société. Le signe de reconnaissance nous sera fourni par le degré d'élévation des sentiments, le tact des relations. Il existe des lois pour le savoir-vivre, l'étiquette: il n'en est pas pour la vraie distinction. Celui qui la possède parle ou se tait, accepte ou refuse, agit selon les règles mondaines, mais en toute occasion fera preuve d'un tact exquis, qui lui imprime un certain cachet que nous ne saurions trop envier.

L'esprit, plus que le talent, est le générateur de la distinction. Le talent s'acquiert par l'étude, tandis que les effluves de l'esprit sont spontanés, et dans les rapports de société, la spontanéité est de tous les instants. L'expression "comme il faut" est la meilleure définition du genre distinctif. De tout temps, le monde s'est incliné devant la supériorité des manières qui sont une force à laquelle les puissants eux-mêmes rendent hommage, aussi bien dans la classe pauvre que dans la classe riche, dans le peuple comme dans les sphères privilégiées.

On ne fait preuve de véritable distinction que lorsque l'on sait agir à l'égard de tous avec la même aisance, que l'entretien ait lieu avec un homme du peuple ou un personnage haut placé. On aime à rencontrer dans une personne cette distinction vraie qui commande le respect et l'admiration.

La base primordiale est la vérité et la sincérité. Ce sont les premières choses qu'une personne qui se respecte demande d'une autre personne. La sottise vaniteuse ne parvient à tromper personne. Le bruit et la pose n'indiquent pas la supériorité. Qui se laisse prendre aux vains étalages de richesses, de puissance ou de considération? On ne distingue jamais que le vrai et nous ne nous inclinons que devant une valeur réelle.

Le luxe même n'est pas un voile suffisant pour cacher la nullité. Ces tendances à dissimuler la réalité ne peuvent avoir de prise que sur les esprits peu développés.

La différence, le respect que nous nous devons, à nous-mêmes comme aux autres, est un autre point essentiel. Quelque tendance à la hauteur d'esprit vaudra mieux qu'un excès de familiarité. Aujourd'hui, la familiarité règne trop maîtresse. Nous nous laissons aller à un sans-gêne qui nous amoindrit autant que ceux qui en sont l'objet. Nous devons toujours conserver quelque nuance de "respectabilité".

Pour éviter de nous abandonner à la vulgarité, il faut souvent nous rappeler que nous sommes des êtres créés raisonnables et munis d'un esprit destiné à être cultivé et à grandir toujours. Méritons la déférence d'autrui par notre montre de dignité. Soyons calmes, les intempérances d'idées, l'exubérance sont mal vues dans les relations. Le monde n'apprécie que les caractères modérés. Peu de bruit, nulle zèle exagéré, inutile souvent. Évitez les verbiages, les superlatifs, les récriminations. Sachons respecter ce qui est de convention en songeant que la société elle-même est toute conventionnelle. Appliquons-nous à lui plaire et à la satisfaire en devenant un des ornements.

Ayons l'intuition de ce qu'il faut observer dans les diverses circonstances où nous sommes appelés à figurer. Faisons preuve de mesure, évitons d'être trop exclusifs. Le monde déteste les gens anguleux, querelleurs, les égoïstes, tout ce qui est dissolvant ou peut produire la division entre ses éléments. La bonne société attire vers elle ce qui contribue à sa cohésion et ajoute à son éclat en la rendant plus attrayante et plus aimable.

Le tact est un élément puissant de succès dans le monde. Nous devons abandonner tous les extrêmes par trop rigoristes. On est souvent trop ponctuel, trop précis, et pour les convenances.

C'est avoir déjà tort que d'avoir "trop" raison. La générosité est un autre point essentiel à nos succès. Elle a tous ses degrés, depuis l'obligance jusqu'à la magnanimité. On peut l'exercer: à tout propos, soit en aidant matériellement, en cédant dans les discussions, en prenant la défense de l'absent ou du faible.

La société déclare comme ses favoris ceux chez lesquels le bon sens l'emporte parfois sur l'esprit, qui savent se contenter facilement et contenter les autres. Etant la splendeur d'une nation, elle répond à une nécessité. Le respect qu'elle inspire au vulgaire en est la preuve. Les esprits les moins affinis se montrent curieux de connaître ce qui s'y passe et désireux d'en faire partie.

Le besoin d'acquiescer des manières cultivées est universel, et leur culture est une garantie de succès pour tous. Efforçons-nous donc d'acquiescer, non seulement les vertus solides, mais aussi les accessoires qui les font ressortir.

LUCIE.

DE L'INFECTION FOCALE

SOUVENT NOS REPAS NE STIMULENT PAS ASSEZ L'ORGANISME

Le Son Kellogg's ALL-BRAN Soulage la Constipation* Ordinaire

La pénurie de "matières inassimilables" dans les repas est un mal commun à toute l'Amérique. Il résulte de habitudes irrégulières. La constipation due au défaut de "matières inassimilables" en est souvent la conséquence. Cet état cause des maux de tête et la perte de l'appétit, ce qui permet à des maladies graves de se développer. Connaissez le danger d'un régime pauvre en "matières inassimilables" et mangez régulièrement du Son Kellogg's ALL-BRAN. Cette savoureuse céréale est une source abondante de "matières inassimilables", inoffensives.

Le Son Kellogg's ALL-BRAN absorbe l'humidité de l'organisme et se forme en masse molle qui stimule et fortifie les muscles intestinaux et nettoie le système. Il fournit aussi des vitamines B et contient du fer. Deux cuillères à soupe par jour, servies avec de la crème ou du lait, suffisent ordinairement. Si vous n'êtes pas soulagé par ce traitement, consultez votre médecin.

N'est-ce pas plus agréable de se régaler de cet aliment naturel que d'absorber des pilules et des drogues? On sert le Son Kellogg's ALL-BRAN comme céréale, ou cuisiné dans des muffins, des petits pains, etc. Prenez-en régulièrement pour acquiescer des habitudes régulières. Le Son Kellogg's ALL-BRAN est vendu dans toutes les épiceries. Fabriqué par Kellogg, à London, Ont. *La constipation due au défaut de "matières inassimilables".

Inflammation aiguë avec formation de pus qui pourra se manifester par un furoncle ou aller se localiser secrètement dans l'appendice. Il y a aussi les microbes qui, une fois introduits dans l'organisme, font leur œuvre d'une façon insidieuse sans causer de dérangement soudain ni de manifestation aiguë: c'est de ce nid de microbes, que l'on nomme infection focale, qui peut avoir pour effet d'altérer la santé générale d'un individu ou contribuer au développement d'une maladie provenant d'une source secondaire.

Les endroits les plus communs de localisation de l'infection focale sont les dents, les sinus, les amygdales et les voies génito-urinaires. Quelquefois les microbes produisent un mal assez marqué pour attirer l'attention de ceux qui les hébergent; dans ces cas, le foyer peut être déposé et détruit, prévenant ainsi un mal plus grand.

Malheureusement, la réaction locale est souvent si légère, qu'elle passe inaperçue; les microbes se multiplient, produisent des toxines ou poisons qui se déposent dans le sang et qui viennent en contact avec toutes les parties de l'organisme formant souvent un second foyer d'infection dans les parties affaiblies qu'ils rencontrent sur leur parcours.

Ce second foyer peut naître dans n'importe quelle partie du corps mais certaines régions sont plus aptes à en favoriser le développement: telles que les valvules du cœur, les tissus qui entourent les jointures et la vésicule biliaire. La gravité de cette seconde infection focale dépend naturellement de sa localisation et de l'étendue de l'inflammation dont elle est la cause; elle produit toutefois généralement une réaction plus sensible que l'infection première qui en est la source. La suppression d'un foyer d'infection prévient tous les inconvénients qui pourraient en découler et qui peuvent être plus ou moins graves. Dans certains cas, on verra une amélioration notable si ce foyer était la cause principale du malade; d'un autre côté, s'il ne constituait qu'une partie de la cause du

Récréations

Solutions aux problèmes posés dans l'Avenir du Nord du 4 décembre 1936:

ACROSTICHE DOUBLE

C O C I
E b o k
N O N E
E r r e
S o t t e
S i t e
I r i s
O d o n
N i n i

Les mots lus verticalement sont: confession et contrition.

CHARADE

Gaule — oie — Gaulois.

NOUVEAUX PROBLÈMES

INSTRUMENTS-NOUS

1. Depuis quand compte-t-on les années bissextiles?
2. Quel est le plus long tunnel du monde?

MOTS EN CROIX LATINE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Horizontalement: 1. Possessif.

2. Pronom et préposition.
3. Se fait à l'américaine.
4. Princesse athénienne qui fut épousée par Hippolyte.
5. Double dans sa rareté.
6. Initiales de l'auteur des fresques du Campo-Santo de Pise (1308-1369).
7. Lettre grecque.
8. Canton.
9. Réfectif.

Verticalement: 1. Exclamation.

2. Riche conjonction.
3. Reine légendaire de Babylone.
4. Notes initiales d'un rythme.
5. D'un verbe gal.
6. Pour le travail ou le jeu.

CHARADE

Pour indiquer la possession. De mon premier on fait usage: De mon second on fait mention Dans notre musical langage. Mon troisième sert de logis. Aux maisons, plus de canaris. Et mon entier pour habitants. A les grenouilles coassantes.

LOGOGRIPHE

Sans moi l'homme ici-bas ne serait pas heureux. Je déride son front et l'anime. Mais je deviens, lecteur, si vous m'ôtez la tête. Un être sot, lourd, ennuyeux... Et cependant, c'est à ma vigilance Que les Romains durent leur délivrance.

NOS PRODUITS

PHARMACEUTIQUES

Saviez-vous que le Canada français produit à peu près tous les remèdes nécessaires pour traiter la plupart des maladies?

Nombre de nos gens se laissent influencer exclusivement par la publicité faite par des compagnies étrangères, et ne savent pas que dans la plupart des cas les produits de nos centres ruraux. C'est que dans la plupart des cas, les produits ne sont pas demandés par les clients, parce que ceux-ci, habitués à voir des marques annoncées partout, demandent ces noms au lieu d'exiger un produit canadien-français similaire.

Nous avons plusieurs établissements canadiens-français qui produisent des remèdes de toute première valeur. Nombre de médecins ne recommandent plus que ces remèdes de chez nous, la plupart fabriqués suivant les formules les plus modernes de la pharmacopée. Certains diront qu'on ne trouve pas toujours facilement les remèdes canadiens-français chez nos pharmaciens et dans les magasins généraux de nos centres ruraux. C'est que dans la plupart des cas, ces produits ne sont pas demandés par les clients, parce que ceux-ci, habitués à voir des marques annoncées partout, demandent ces noms au lieu d'exiger un produit canadien-français similaire.

Exigez de votre médecin qu'il prescrive, autant que possible, des produits pharmaceutiques de chez nous; exigez de votre pharmacien qu'il vous les livre. Nous demandons à nos clients considérables, chaque année, pour nous signaler, et la grosse part de ces montants va à l'étranger, alors que nous pourrions la faire servir, chez nous, dans l'intérêt de notre groupe ethnique.

Sur demande, la ligue de l'Achat Chez Nous se fera un plaisir de vous donner la liste des entreprises de chez nous qui fabriquent ou préparent les produits pharmaceutiques. Adressez vos communications à la Chambre 805, — 4^e est, rue Notre-Dame, Montréal.

Communiqué de la Ligue de l'Achat Chez Nous.

mal existant, on ne doit pas s'attendre à une guérison complète. La disparition d'un premier foyer n'est pas suffisante si un second foyer est déjà installé. Il semble utile de donner ces explications car il arrive assez souvent qu'après la suppression d'un foyer d'infection, les gens s'attendent à un rétablissement complet et soudain des fonctions normales de leur organisme. Il est maintenant reconnu de plus en plus qu'il existe des relations très étroites entre les maladies les plus diverses et les infections focales; il ne faut toutefois pas perdre de vue que ce n'est pas tant l'infection focale que l'individu qui est traité et que le succès du traitement dépend aussi, en grande partie, de l'état général du malade. Pour questions au sujet de l'hygiène, écrire à l'Association Médicale du Canada, 184 rue Collège, Toronto, Ont. Une réponse individuelle sera envoyée par écrit.

LA PLAINTÉ DU BOIS

O bois, tu n'es pas sage et tu te plains à tort. Nos mains en te coupant ne sont pas assassines. Enchaîné, subissant l'enlèvement des racines, Tu végétais au même endroit sans mouvement. Et conjoint à la terre inséparablement, Toi qui veux être libre et qui proclames l'arbre Vivant, tu demeures planté là, comme un mabre, Captif en ton écorce ainsi qu'en un réseau, Et tu ne devinai l'essor que par l'oiseau. Nous t'avons délivré du sol où tu te rives, Et te voilà flottant sur l'eau, voyant des rives Avec leurs bateliers, leurs maisons, leurs chevaux. Oh! les cieux différents! les horizons nouveaux! Que de biens inconnus tu vas enfin connaître! Quel souffle d'aventure étrange te pénètre! Mais tout cela n'est rien. Car tu rampes encore. Qu'on le fende et le brûle et qu'il prenne l'essor! Et le feu furieux te dévore la fibre Ah! tu vis maintenant, tu vis, te voilà libre! Plus haut que les parfums printaniers de tes fleurs, Plus haut que tes soupirs, plus haut que mes paroles, Dans la nue et l'espace infini tu t'envoles!

Jean RICHEPIN.

Des légumes d'hiver dans votre menu

Par

John L. Rice, M. D. Commissaire du Service d'Hygiène de la ville de New-York

La ménagère moyenne peut toujours se procurer des légumes, car ils ne coûtent pas cher. Elle devrait donner à sa famille un grand nombre de ces "protecteurs de la santé". Chaque repas principal devrait comprendre au moins deux légumes à feuilles cuits, et une salade de légumes crus. Un repas consistant seulement en viande et en pommes de terre, ne suffit pas à la conservation de la santé. Mais si l'on ajoute à cela deux légumes cuits et la salade de légumes crus ainsi qu'un verre de lait, non seulement le corps recevra les protéines et les amidons dont il a besoin, mais il aura la quantité nécessaire de vitamines et de sels minéraux.

À ce point de l'année, les choux ordinaires, les choux frisés, les tomates et le céleri sont en grand nombre et ils sont à bon compte. Si les épinards frais sont trop chers, on peut toujours se procurer des épinards en conserve. Ceux-ci sont tout aussi bons que les frais. S'ils sont chers, on peut leur substituer la choucroute en conserve. Un plat où entre de la choucroute est ordinairement apprécié par tous. Les navets, les carottes, les betteraves et les choux-raves sont encore de saison, et la ménagère peut s'en procurer pour varier ses menus. C'est aussi le temps des ragouts de viande où l'on fera entrer beaucoup de légumes. Les pâtes de viande ne reviennent pas cher. On aura soin de les accompagner de légumes eux aussi. Ces pâtes sont un régal. Qui n'aime pas un morceau de pâté de viande?

Pendant les mois d'hiver, il nous faut prendre soin de nourriture qu'on a été. Les aliments constituent le combustible du corps; or l'organisme a besoin de plus de combustible lorsqu'il fait froid, si l'on veut qu'il puisse conserver sa chaleur. Nous avons besoin, pour la plupart, de manger plus de viande, de pain et de pommes de terre en hiver qu'en d'autres saisons, mais il nous faut aussi manger beaucoup de légumes afin de prévenir la constipation, et pour que l'organisme reçoive la quantité requise de vitamines et de sels minéraux.

On a une tendance à boire moins d'eau l'hiver. Cependant, si l'on veut jouir d'une bonne santé, il faut boire beaucoup d'eau tous les jours. Les adultes feraient bien de boire un verre de lait à chaque repas et de manger un morceau de fromage par jour. Le lait et ses dérivés sont riches en calcium, et il nous faut du calcium pour garder nos dents et nos os forts. Si certains fruits d'été tels que fraises, framboises, etc., sont hors de saison, il y a, par contre, une grande quantité de pommes, de bananes et d'oranges. Le jus d'orange, outre qu'il flatte le palais, est très bon pour la santé. Il en est ainsi des pamplemousses et de tous les fruits acides, genre orange. Manger une pomme par jour est chose recommandable. Le jus de tomate est à recommander lui aussi, car il est riche en vitamines. Enfin, les pruneaux et autres fruits séchés, méritent de figurer au menu des repas pendant la saison froide.

Recettes éprouvées

LA VALEUR DU FOIE

Le foie, que l'on considérait avec indifférence autrefois, est devenu très apprécié à la lumière de découvertes récentes et le prix auquel se vendent maintenant les foies, en est la preuve. Ces découvertes ont démontré

40 ONCES ET PLUS DE MÉLANGE - EXTRAITS OU SIROPS 3:

Punch, Blackberry, Grenadine, Anisette, Dry Gin, Benedictine, Cointreau, Cherry Brandy, Rhum, Crème de menthe, Sloe Gin, Kummel, Rye, Chartreuse, Orange, Simon, Raisin, Vin de Gingembre, Cidre, Framboise, Cherry-Punch.

PROUVEZ VOUS-MÊME LE MAXIMUM DE SATISFACTION... AVEC Aubry-Paris

UNIQUE BOUQUET POUR DE SAVOUREUSES LIQUEURS... A COÛT MODIQUE

CHEZ LES PRINCIPAUX ÉPICIER, PHARMACIENS ET MAGASINS À RAJONS

OFFRE SPECIALE d'ici au 17 décembre 1936

Economisez 10%. Découpez cette annonce et commandez la valeur de votre choix. Peu importe où vous demeurez votre fournisseur peut vous servir promptement ou mailer-nous 25c avec son nom à 21, rue Saint-Paul Est, Montréal.

Nom Adresse

Nom du marchand

Vendu par les principaux Grossistes de la Province ou de Montréal. (Ce coupon de 10c est remboursable en marchandises chez votre grossiste ou directement).

La colonne de beauté

dirigée par

Cousine Blanche

Diplômée de l'Université de Beauté de Paris



LA BEAUTE DES LEVRES

C'est souvent par l'apparence de la bouche (donc des lèvres) que l'on juge une femme. Lavater a dit à son sujet: "Tout ce que l'esprit humain renferme est placé sur la bouche; à l'état de repos comme dans la variété infinie de ses mouvements elle contient un monde de caractères". Il importe donc de soigner l'apparence de ses lèvres puisqu'elles jouent un grand rôle dans l'impression que crée notre visage. Or le moyen de donner à nos lèvres les "lignes" voulues, c'est la pommade... le "lipstick" comme on dit aujourd'hui.

Ah, je sais — toutes les femmes se servent de lipstick et, par conséquent, toutes savent comment l'employer. N'en soyez pas si certaine. Il n'y a qu'à regarder la bannette de certaines femmes que l'on croise dans la rue pour se rendre compte que toutes les femmes ne savent pas comment employer à mon esclent leur lipstick. Comme question de fait, nombre de femmes se servent machinalement de leur lipstick que, sans s'en douter, elles ajoutent des années à leur âge apparent.

Tout d'abord il faut savoir choisir un lipstick d'une bonne marque, car il en existe bien des sortes. Naturellement, il faut éviter comme la peste, les lipstick contenant des substances nocives ou irritantes. Quant à la nuance à choisir, il y en a tellement que l'on serait porté à croire que l'on a que l'embarras du choix. Pourtant, la seule manière de trouver la nuance qui nous convient, c'est par des expériences répétées. Vous ferez l'essai de trois, quatre, et même six nuances avant de trouver celle qui vous convient parfaitement.

EMPLOYEZ LES ETUIS-MINIATURES POUR VOS EXPERIENCES

Fort heureusement ces essais de nuances diverses ne vous coûteront pas très cher, parce que la plupart des fabricants de lipstick offrent des étuis-miniatures qui se vendent à très bas prix. Il arrive parfois qu'une personne doive utiliser deux nuances différentes pour obtenir l'effet voulu, ceci grâce à un mélange habile des nuances. Mais c'est là l'exception.

Règle générale la femme brune doit utiliser une nuance plus foncée qu'une femme blonde, sur les lèvres de laquelle une nuance rouge vif sera d'un très bel effet, tandis que sur les lèvres d'une brune, cette même nuance aura pour effet de rendre ses traits durs et peu attrayants.

Le principal grief que les jeunes femmes ont contre le lipstick est qu'il leur semble impossible de s'en procurer qui soit réellement imperméable au thé, café, et aux cocktails.

Allons, donc! La plupart des lipstick résistent aux breuvages, pourvu qu'on donne une chance de fixer les nuances sur les lèvres. Pour cela il suffit que dix ou quinze minutes s'écoulent entre la pose de la pommade et la consommation des liquides chauds ou glacés.

Une habitude qu'il faut perdre c'est celle de se "retoucher" les lèvres à tout moment, même quand on peut le faire sans attirer l'attention sur soi. On ne devrait jamais se refaire les lèvres avant d'avoir enlevé la couche primitive de pommade.

LES MINUTIES QUI ASSURENT LA PERFECTION

Certaines femmes, habiles au maquillage, obtiennent un très bel effet en passant un soupçon de poudre sur les lèvres après application de la pommade colorante. C'est là un autre cas où seule l'expérience personnelle vous guidera.

D'autres constatent que leurs lèvres paraissent mieux lorsqu'elles sont lustrées et posent un tout petit peu de vaseline ou de cold cream après l'application du lipstick.

Il est toujours préférable d'acheter le lipstick et le rouge d'une même marque afin d'être certaine que les nuances sont identiques. Il n'est pas deux marques qui aient des nuances absolument semblables. Savoir appliquer le lipstick comme il devrait l'être, afin d'assurer l'effet désiré (au lieu d'enlaidir) est un art qui mérite d'être cultivé. Vous pouvez le maîtriser sans difficultés si vous avez la patience d'expérimenter de pratiquer jusqu'à ce que vous ayez atteint la perfection.

Le but d'un lipstick est d'enjoliver votre visage et non de lui faire prendre son aspect naturel. Une bouche qui a trop l'apparence d'être peinte est plus repoussante qu'attirante, qu'on ne l'oublie pas... Qu'on apprenne à SE SERVIR du lipstick et non à EN ABUSER.

LES HOMMES SONT LES

MEILLEURS JUGES

Votre mari, votre fiancé, est un meilleur juge de la nuance qui vous convient le mieux, que ne s'aurait l'être une autre femme, qui se flattera pas mal si vos lèvres sont cerises, écarlates ou rose-foncé pourvu que les courbes décrivent un parfait arc d'Eros!

Admettant que vous ayez trouvé la nuance qui vous convient le mieux, qui semble avoir été faite exprès pour vous, il faut vous assurer que la surface délicate des lèvres soit bien unie, avant d'y appliquer la pommade. Vous ne sauriez obtenir un bon effet si vous ne suivez pas ce conseil ou si vos lèvres sont sèches et gercées. L'application d'un peu de glycérine ou de pommade neutre, le soir au coucher, maintiendra en très bon état pour l'application du lipstick.

LA LEVRE SUPERIEURE D'ABORD

Commencez par appliquer le lipstick au centre de la levre supérieure et étendez la couleur avec le bout des doigts jusqu'aux coins des lèvres. Un moyen facile de nuancer la levre inférieure c'est d'y presser la levre supérieure (après maquillage bien entendu). Si la nuance n'est pas aussi foncée que vous le désirez, il suffira d'une légère retouche avec le lipstick.

Si vous désirez des renseignements, sur l'obésité, la maigreur, le développement du buste, l'enlèvement des poils follets, votre poids normal, les mesures proportionnelles à votre grandeur, les soins du visage, les soins des mains, ou autres questions de ce genre n'hésitez pas d'écrire en incluant un timbre de 3c pour frais de poste et je vous ferai parvenir, dans le plus bref délai possible, la réponse que comporte votre question ou l'imprimé qui vous intéresse. Notez bien que ce service ne coûte rien aux lectrices de ce journal, ni ne les oblige en rien.

Adressez simplement vos lettres à "Cousine Blanche" 197 rue Sainte-Catherine, ouest, Montréal.

Cousine Blanche

LÉGER et SAVOUREUX UNE RECETTE DE



GATEAU A L'ORANGE

1 1/2 tasse Farine Préparée
1 tasse Sucre
1/2 tasse Biscuits
1/2 tasse Lait
1/2 tasse Orange
1 œuf
Détails en crème "shortening" et sucre ensemble, jusqu'à complète dissolution des granules de sucre. Ajoutez l'œuf. Battez jusqu'à ce que le tout soit bien mélangé. Ajoutez alternativement le lait et le jus d'orange, puis ajoutez l'écume d'orange. Versez dans un moule à gâteaux enlustré et gratiné, et cuisez à four modéré (350° F.). Lorsque refroidi, couvrez d'un glacé à l'orange.

Vous pouvez améliorer n'importe quelle recette en remplaçant la farine ordinaire par la farine préparée de Farine Préparée Boudier. Avec elle, vous n'avez pas à vous inquiéter de la poudre à pâte, du soda et du sel, car elle contient ces trois ingrédients exactement dans les proportions requises pour assurer une cuisson parfaite.

Pour mieux réussir, employez

FAVINE PRÉPARÉE

GRATIS

Durant décembre, un magnifique cadeau est donné gratuitement, en plus des primes ordinaires, en échange des coupons provenant des produits de qualité Boudier.

GRATIS

Un magnifique cadeau est donné gratuitement avec chaque livre de

Thé ou Café

BRISTOL

Thé noir garanti Ceylan et Indien

Café garanti pur.

EN VENTE PARTOUT

Demandez-le à votre fournisseur

Pour les cultivateurs

LA VIE COOPERATIVE

Nous avons terminé la visite de presque toutes nos sociétés coopératives à l'exception de quelques paroisses des environs de notre succursale de Princeville, et si le temps le permet nous ferons cela dans la semaine du 14 décembre.

Cette visite nous a convaincus que toutes nos sociétés, à deux ou trois exceptions, ont fait cette année d'excellentes affaires et sont en pleine prospérité.

Chose remarquable, partout où l'on a fait de la véritable coopération, les membres n'ont qu'à se féliciter, mais dans ces deux ou trois sociétés que l'indiquait, il y a un instant, et où l'on a voulu faire du camionnage et du commerce en dehors des véritables lignes de la coopération, les succès ne sont pas brillants. Nous avions même décidé de briser le contrat d'affiliation de ces sociétés à la nôtre, mais sur les promesses que nous croyons sérieuses des directeurs, de s'occuper de façon plus active des affaires que l'on connaît à la légère, et un gérant trop jeune, nous avons décidé de continuer à les aider pour les remettre d'aplomb.

C'est dans des circonstances comme celle-ci que le rôle de la Fédération s'impose et que l'affiliation vient démontrer à ceux qui croient pouvoir réussir dans toutes les sphères de la coopération sans l'aide et l'expérience d'une société comme la nôtre, qu'ils sont en erreur, et tous les jours, l'on découvre avec les circonstances et les besoins qui se créent sans cesse, des écueils qu'il eût été impossible d'éviter sans nous.

Un brave cultivateur m'écrivait l'autre jour pour me demander d'aller tenir une assemblée dans sa paroisse, parce que les cultivateurs avaient l'intention de former une société coopérative, mais il ajoutait: "il faudra bien vous garder de parler d'affiliation parce que la Coopération n'est pas aimée". J'ai répondu à ce monsieur qu'il valait mieux pour moi ne pas perdre de temps parce que nous avions tellement d'ouvrage à faire ailleurs, avec des gens pour qui il ne s'agit pas de savoir si la Coopération est aimée ou détestée, connue ou inconnue, mais qui veulent surtout s'organiser pour acheter meilleur marché et vendre plus cher, et tirer bénéfice de tout ce que la Fédération peut leur offrir d'avantages.

En effet, depuis ma dernière lettre, il y a encore trois sociétés qui sont en train de s'organiser et ce sera un record pour cet automne.

Depuis que nous avons fait construire les beurrieres de Saint-Clet, de Compton, de Farrelton, de Sherrington, de Mont-Laurier, etc., nous avons accumulé des informations très précieuses au sujet de la construction et de l'aménagement des fabriques, en épargnant et l'espace et l'argent. Chose assez curieuse, avant que l'on pénètre dans ce domaine, aucune maison n'avait pensé à faire des plans selon lesquels les cultivateurs pourraient construire de façon appropriée à leurs besoins. On allait au petit bonheur en dépensant trop à certains endroits, pas assez à d'autres, avec le résultat que c'était toujours une dépense hors de proportion qu'il fallait faire quand il s'agissait de pourvoir à de nouveaux besoins en installant certaines machines additionnelles.

Nous avons tous ces détails par devers nous et nous les offrons gratuitement avec d'autres conseils en plus, à ceux qui ont l'intention de s'organiser coopérativement. La

GRATIS

Montre, kodak, chapellet, marmite, théière, couette, verrerie, nappes, couvre-lits, couvertures, crêpe, sole, coton, broadcloth, chemise, caftan, musique, articles de toilette, etc., etc., donnés gratuitement aux personnes qui vendront nos graines de jardins à 5 cts le paquet. Des primes sont données pour la vente de 20 à 200 paquets de graines. Catalogue envoyé sur demande.

Demandez notre catalogue et 60 paquets.

L'UNION DES JARDINIERS, ENF.
1, rue VICTORIA, LEVIS, P.Q.

EXCURSION À MONTREAL

**Samedi, 19 décembre
et dimanche matin, 20 décembre**

75c

retour bon jusqu'au lundi soir, 21 décembre

VOITURES ORDINAIRES SEULEMENT
AUCUN BAGAGE ENREGISTRÉ

Avertissez vos parents et amis par télégramme
ATTENTION DELICATE ET PEU COUTEUSE

Voyagez et expédiez par trains

Hockey à Montréal

samedi, 19 décembre

NEW-YORK RANGERS

vs LES CANADIENS

PACIFIQUE CANADIEN

de discontinuer la vente des patates venant des Provinces Maritimes et ne s'occupe que des patates venant des Sociétés Coopératives à l'avenir. Le marché devrait devenir plus actif vers la fin de la semaine, après la fête de demain. Les marchands sont maintenant à faire leurs préparatifs pour la saison des fêtes, et les expéditeurs de patates vont s'apercevoir que la demande va diminuer d'ici au commencement de janvier.

Québec no 1 — 80 lbs \$1.05 — \$1.10
N.B. no 1 — 80 lbs 1.15 — 1.17½
I.P.E. no 1 — 90 lbs 1.40 — 1.45
Coopérative Fédérée de Québec.

MELI-MELO

(Suite de la première page)

LES CATHOLIQUES DE LANGUES ETRANGERES, ET LE COMMUNISME

"C'est dans les rangs des races étrangères que la propagande communiste s'est la plus exercée: elle a profité des dures années que la dépression économique leur a fait connaître pour exploiter leur souffrance et la rendre plus aiguë. En somme, qu'elle cherche à leur faire adopter des doctrines sociales subversives et les éloigner de toute pratique et de toute foi religieuse?" disait dimanche dernier, Mgr Georges Gauthier, archevêque de Montréal, à la manifestation anticomuniste des catholiques de langues étrangères, qui eut lieu à l'église Notre-Dame.

Plusieurs milliers de personnes ont assisté à cette manifestation de caractère à la fois civil et religieux et les Italiens, particulièrement, y étaient largement représentés. C'est au son des hymnes nationaux que la procession défila de son lieu de ralliement, le Champ-de-Mars, jusqu'à l'église Notre-Dame.

La cérémonie religieuse, diffusée par Radio-Canada, comprenait la bénédiction du Très-Saint-Sacrement en grec et en latin, outre les seize allocutions prononcées par les invités d'honneur et les représentants des nations étrangères de Montréal. Parmi les principaux orateurs, on remarquait: Mgr Georges Gauthier, archevêque de Montréal; le R. P. Albert Archambault, o.m.i.; l'honorable Henri-L. Auger, représentant le gouvernement provincial; M. Raoul MacKenna, maire-suppléant de Montréal; le R. P. Bryan, s.j.; M. Victor Doré, président de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal; et M. A.-A. Gardiner. Mgr Alphonse Deschêves, archevêque coadjuteur de Montréal, officia à la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

On vient de fêter à Paris les vingt-cinq années de mission en France de M. Philippe Roy, ministre du Canada, au cours d'un dîner qui lui fut offert par le Comité France-Amérique, dont M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, est le président-fondateur.

M. Viénot, sous-secrétaire d'Etat, représentait le ministre des Affaires étrangères, M. Yvon Delbos. Etaient également présents: M. Alexandre Millerand, M. P. Flaudin, le gouverneur général Olivier. Dans son discours de remerciements, en réponse à celui que lui avait adressé M. Hanotaux, M. Philippe Roy a dit notamment qu'il était arrivé à Paris à l'heure où la France allait subir une de ses plus grandes épreuves nationales. Heureusement, a-t-il ajouté, cette épreuve devait être partagée par l'Empire britannique. Alors, le Canada fut à l'aise pour témoigner à la France son attachement et son dévouement les plus complets.

Le Comité France-Amérique, qui a pris l'initiative de cette manifestation, a aussi créé à Paris un "Institut des Etudes américaines" où, chaque année, depuis huit ans, des cours sont donnés sur les nations américaines, et sur leur vie politique et sociale.

La première série de ces cours pour l'année 1936-1937 a pour objet le Canada. Elle a été confiée à M. André Siegfried, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'Ecole libre des Sciences politiques. Elle s'est ouverte le 16 novembre, à la Maison des Nations américaines, 9, avenue Victor-Emmanuel, où les cours ont lieu tous les lundis, jusqu'au 7 décembre. La seconde série sera consacrée à l'expérience Roosevelt, qu'étudiera M. André Maurois.

L'ELECTION DE HASTINGS (Ont.)
Le docteur Harold E. Welsh, médecin de campagne de 40 ans, demeurant à Roslin, a été élu, mercredi, membre de l'Assemblée législative d'Ontario pour Hastings-East après une campagne chaude et disputée. Il avait pour adversaire le docteur H.-A. Boyce, libéral, de Deseronto. M. Welsh est conservateur.

L'élection complémentaire de Hastings-East a été rendue nécessaire par la mort de M. J.-F. Hill, whip conservateur.

Le premier ministre Hepburn, commentant ce résultat, a dit: "Les problèmes économiques ont été relégués dans les limbes des choses oubliées et durant la dernière semaine de la campagne, l'opposition a réussi à soulever la majorité protestante écrasante contre les catholiques sur une question purement religieuse."

"L'an prochain l'amendement à la loi d'évaluation scolaire sera mis en vigueur, après que le peuple d'Ontario, protestants et catholiques, sera en état de juger l'effet de cette législation, et je crois sincèrement que les électeurs d'Ontario réaliseront que cette mesure a pour but de donner justice à tous ceux qui sont concernés, et est, à ce point de vue, sur un pied d'égalité avec la législation actuellement en vigueur dans les provinces de Québec, de Saskatchewan et d'Alberta."

NOS REVENUS ONT AUGMENTÉ ET NOS DEPENSES DIMINUÉ
Le revenu du Canada pendant les huit mois terminés à la fin de novembre s'est élevé à \$304,734,425, soit une augmentation de \$48,444,232 sur la période correspondante de l'an dernier, d'après le rapport de M. Watson Sellar, contrôleur du trésor fédéral.

Les dépenses ordinaires, pendant ces huit mois, soit depuis le commencement de l'année fiscale, ont été de \$249,757,392, augmentation de \$3,443,020; les dépenses spéciales ont été diminuées de \$4,564,056 et se sont élevées à \$71,241,839. A ce dernier chapitre, il y a \$42,501,008 en secours directs et octrois divers; \$28,500,000 pour le déficit du Canadian National.

L'histoire se répète, car c'est toujours ainsi sous un gouvernement

libéral: les revenus s'accroissent sans augmentation d'impôts et les déficits disparaissent graduellement pour faire place aux excédents.

Il faut en conclure que la politique finale du parti libéral est mieux adaptée aux conditions économiques de l'heure et aux besoins du Canada.

LE CONGRES DE LA FEDERATION LIBERALE

Les chefs libéraux de toutes les provinces se réunissent à Ottawa pour le premier congrès de la Fédération libérale nationale depuis l'élection qui a établi le gouvernement actuel. Ce congrès s'est ouvert jeudi.

L'un des principaux articles au programme de cette réunion est le choix des organisateurs pour ces prochaines années. A la dernière séance, en 1934, l'honorable Vincent Massey, aujourd'hui haut commissaire du commerce canadien à Londres, avait été élu président. Depuis son départ pour l'Angleterre, c'est M. Norman-P. Lambert, d'Ottawa, qui est président suppléant de la Fédération.

Le dîner de clôture qui devait avoir lieu jeudi soir et auquel M. Mackenzie King devait adresser la parole, a été contremandé à cause des graves événements de l'heure en Angleterre. Il a été remplacé par une réception.

M. King et d'autres ministres assistants, d'une partie des délibérations, de même que les premiers ministres et les ministres des provinces, qui seront en ville pour la réunion fédérale-provinciale relative aux finances.

LA SITUATION RELIGIEUSE EN ALLEMAGNE

Ce serait une erreur de croire que la situation s'améliore en Allemagne pour les catholiques. En fait, le national-socialisme ne désarme pas à leur égard. Il poursuit sa politique de déchristianisation.

Il est exact qu'une entrevue a eu lieu entre le Chancelier Hitler et le Cardinal Faulhaber, archevêque de Munich. Ce dernier est venu protester contre la violation du Concordat que constitue le renvoi de toutes les religieuses enseignantes, dans les écoles publiques de Bavière. Cette mesure, jusqu'ici n'a pas été rapportée. Bien mieux, une troisième série de procès dits de haute trahison contre des membres du clergé catholique vient de commencer. Ils succèdent aux procès pour contrefaçon de devises et aux fameux procès de moeurs qui ont soulevé une telle réprobation en Allemagne même et à l'étranger, que l'on a jugé prudent d'en arrêter le cours.

Actuellement, sont cités devant le tribunal populaire de Düsseldorf, l'Abbé Clemens, secrétaire général des Associations de Jeunes gens catholiques, ainsi que plusieurs autres ecclésiastiques accusés "de tentatives de haute trahison et de relations avec des agents communistes".

"LES ANNALES"

Où en est l'aviation française? Des souvenirs sur le précurseur Farman, des souvenirs sur Marchand l'Africain. Des souvenirs en encore, mais cette fois d'un opérateur de prises de vues sous-marines. Les portraits des lauréats possibles du Goncourt, une étude sur la Grande Pyramide et son secret, le roman de Georges Simenon: le Blanc à

Les Sports

Par ARMAND

TROIS BELLES VICTOIRES POUR LE SAINT-JEROME

Il défait le Saint-François et le Valleyfield, de la Ligue Provinciale, ainsi que le Villaray dans une joute exhibition.

LA REINE DES SPORTS

Lors de l'ouverture de la saison dans la Ligue Provinciale du hockey, dimanche, le Saint-Jérôme défait le Saint-François par le score de 4 à 1. Le club visiteur possédait une très bonne équipe, mais la nôtre lui était bien supérieure par le remarquable jeu d'ensemble qui la caractérisait.

Bob Tobin a compté l'unique point du Saint-François, dans la deuxième période. Albert Laforce, Edouard Hamelin, Roland Giroux et Vincent Desjardins ont compté pour le Saint-Jérôme. P. Bennett a arbitré cette joute.

La rondelle avait été mise au jeu par la Reine des Sports Jérôme, Mlle Jeannette Arbour, suivie de ses deux demoiselles d'honneur, Mlles Jacqueline Prud'homme et Yvette Robert. Elles étaient accompagnées par MM. H. Barrette, J.-E. Bertie, maire, et Léopold Nantel, échevin, et d'un groupe d'officiers de la Ligue Provinciale.

La Fanfare du collège sous la direction du R. Frère Radulphus faisait les frais de la musique.

A Valleyfield
Mercredi soir, notre équipe se rendait à Valleyfield pour une deuxième joute de la ligue, et enregistra une seconde victoire par le score de 4 à 1. Larry Beauchamp a compté le premier point et Huguet, Hudon et Laforce comptèrent les trois autres.

Un groupe de sportsmen de Saint-Jérôme accompagnèrent notre club dans cette excursion.

Le Villaray

Mardi après-midi, dans une joute exhibition, le Saint-Jérôme défait le Villaray, de la Ligue Montréal, par le score de 8 à 1.

L'équipe régulière du Villaray était renforcée par quelques joueurs seniors, mais malgré ces fortes recrues, elle ne put vaincre notre redoutable équipe qui montre tant de coopération et un si bel esprit d'ensemble.

Oscar Aubuchon compta l'unique point du Villaray. Les points du Saint-Jérôme furent comptés par

Lunettes... Un tel sommaire est alléchant. Et c'est celui des Annales du 25 novembre. Partout, le numéro: 2 francs.

PENSEES

Il faut saisir l'occasion d'allumer dans l'âme de l'enfant la flamme du sacrifice sans laquelle tout homme n'est rien, quel que soit son rang.

LACORDAIRE.

Rien ne se perd: le moindre bienfait au moins des êtres a un retentissement infini.

OLLE-LAPRUNE.

Les championnats du monde de ski

Ils auront lieu en 1937 à CHAMONIX-MONT BLANC, du 11 au 18 février.

La Fédération Internationale de Ski a décidé, dans son congrès de février dernier, à Garmisch-Partenkirchen, pendant les Jeux Olympiques d'hiver, de confier à la France l'organisation, pour l'année prochaine, de ses courses annuelles.

C'est ainsi que les Jeux Mondiaux de la F.I.S. comprenant les Championnats du monde de ski auront lieu à CHAMONIX-MONT BLANC, France, du 11 au 18 février 1937. Ce grand tournoi sportif recevra les représentants de 20 nations. CHAMONIX sera le théâtre d'un véritable rassemblement du ski mondial.

Cette grande réunion viendra se placer au milieu de la belle saison sportive, au moment où les skieurs ont conquis tous leurs moyens pour la grande compétition et bien avant le déclin de la saison des neiges qui, dans la montagne française, rejoint le soleil du printemps.

Pour prélude à la série des grandes épreuves internationales, la Fédération Française de Ski fera disputer à Chamonix ses championnats de France civils et universitaires.

(Suite des Sports en dernière page)

Le Verdun à S.-Jérôme dimanche

Dimanche après-midi, le Saint-Jérôme recevra la visite du Verdun, à l'arena. Cette dernière équipe est beaucoup plus forte que l'an dernier, et la partie promet d'être intéressante. D'un autre côté, les hommes de Henri Francoeur sont décidés à continuer leur marche victorieuse toute la saison.

DES BILLETS DE SAISON A L'ARENA

Il reste encore de bons billets de saison, à l'arena. Les personnes qui aimeraient s'en procurer, ou pour tout renseignement, on peut s'adresser au secrétaire, M. J.-C. Marchand, avocat, Tél. 85 ou résidence, Tél. 275.

Vote de sympathie

"La Galeté Jérômiennne" a voté un message de sympathie à MM. Eugène et Jos. Saint-Vincent, directeur, à l'occasion de la mort de leur mère, Madame Alphonse Saint-Vincent.

Lisez notre

numéro spécial de NOEL la semaine procaine

Vaseline BLANC

pour COUPURES, BRULURES

et enlève l'étiquette qui entoure une boîte de sirop de blé d'inde (Maiz) "CROWN BRAND" ou "LILY WHITE".

Inscrivez votre nom et votre adresse bien lisiblement au verso, ainsi que les mots "Brochure sur le Hockey" ou le nom du joueur dont vous aurez choisi la photo (Une brochure ou une photo par étiquette). Adressez-le ou les étiquettes à l'adresse ci-dessous.

SIROP DE BLÉ-D'INDE (MAIZ) EDWARDSBURG CROWN BRAND

Célèbre aliment producteur d'énergie

Un produit de The CANADA STARCH COMPANY Limited C.P. 388, MONTREAL M.P.S.

GRATIS! BROCHURE SUR LE HOCKEY

Merveilleux traité écrit par T. P. (Tommy) Gorman, intitulé "Comment Devenir une Étoile du Hockey" — abondamment illustré et rempli de renseignements intéressants sur la manière de jouer.

PLUSIEURS PHOTOGRAPHIES AUTOGRAPHIÉES DES PLUS CÉLÈBRES JOUEURS

(préparées pour l'encadrement)

Les Montréal "Maroons" en groupe
Les photographes individuels de:
Howie Moren Paul Haynes
Johnny Gagnon Frank Boucher
Will Cude Marty Burke
George Mantha Art Leslie
Bobby Northcott Marty Barry
Dave Trotter Pete Kelly
Russ Blincoe Dave Kerr
Earl Robinson Roy Worters
Bob Gracie "Ace" Bailey
Gus Markor "Ace" Levinsky

● Faites votre choix ●
● et enlève l'étiquette qui entoure une boîte de sirop de blé d'inde (Maiz) "CROWN BRAND" ou "LILY WHITE".

Inscrivez votre nom et votre adresse bien lisiblement au verso, ainsi que les mots "Brochure sur le Hockey" ou le nom du joueur dont vous aurez choisi la photo (Une brochure ou une photo par étiquette). Adressez-le ou les étiquettes à l'adresse ci-dessous.

SIROP DE BLÉ-D'INDE (MAIZ) EDWARDSBURG CROWN BRAND

Célèbre aliment producteur d'énergie

Un produit de The CANADA STARCH COMPANY Limited C.P. 388, MONTREAL M.P.S.

AU SERVICE DU PUBLIC — PREMIER ARTICLE

AU SERVICE DU PUBLIC!

Tout en travaillant à l'accroissement de ses propres affaires, The National Breweries Limited a pu, en divers domaines importants, servir efficacement l'intérêt public dans plusieurs parties du Canada.

● En encourageant la culture du houblon dans l'Ouest et l'Est du Canada, les quantités récoltées ont été augmentées de façon substantielle et des prix raisonnables ont été assurés aux producteurs. The National Breweries Limited achète la moitié de la récolte totale du Canada.

● En encourageant la culture d'une orge supérieure dans l'Est du Canada, cette partie du pays, aussi bien que l'Ouest, bénéficie maintenant des achats considérables d'orge de maltoage que fait annuellement la Compagnie. Dans l'espace de six ans, la Compagnie a accru de 1000% ses achats d'orge dans la province de Québec, et maintenant, elle aide à défrayer, au Collège Macdonald, des recherches qui ont pour but de produire dans cette province une espèce supérieure d'orge de maltoage.

● En mettant à la disposition des cultivateurs un service de chevaux de trait reproducteurs sans égal, les "Black Horses" de la Brasserie Dawes, 35 étalons de réputation nationale et internationale, spécimens superbes de la race percheronne, ont déjà engendré 5,700 poulains pour les cultivateurs canadiens, contribué à améliorer la qualité des chevaux élevés sur les fermes, et ont créé un meilleur marché pour les chevaux de Québec.

● On a servi les intérêts de la jeunesse en contribuant à l'expansion du sport organisé dans cette province, et cela dans le but de favoriser le développement de l'esprit sportif et de coopération chez les jeunes, aussi bien que pour procurer de saines distractions aux participants comme aux spectateurs. Continuant à s'intéresser activement au baseball amateur dans la province de Québec, la Brasserie Dow, en 1936, a fourni des uniformes, des filets d'arrêt et des tableaux indicateurs à un grand nombre de clubs de baseball, membres de ligues organisées, afin de leur permettre de jouer dans des conditions plus satisfaisantes.

THE NATIONAL BREWERIES LIMITED MONTREAL

la BRASSERIE DAWES MONTREAL

qui exploite la BRASSERIE DOW MONTREAL

la BRASSERIE BOSWELL QUEBEC



OSCAR LANDRY, Pharmacien

Kodaks et Pellicules
Développement, Impressions,
Agrandissement.
Chocolats Laura Secord
Plumes Waterman,
Crayons Waterman,
Papier à Lettres.

NOUS PRENONS LES COMMANDES POUR

Fleurs naturelles, — Bouquets de noces

PHARMACIE**OSCAR LANDRY**

La mieux assortie du district

339, rue Saint-Georges Saint-Jérôme

VOISIN DU MARCHE

Service de 2 messagers

Tél. 461 et 490

Au conseil municipal

Lundi soir dernier était tenue une assemblée régulière du conseil municipal sous la présidence de M. le maire J.-E. Bertie. MM. les échevins A. Filion, J. Labonté, H. Côté, A. Pilon, et J.-A. Lessard étaient présents.

Cassage et charroiage de pierre pour le concasseur. Vu que les travaux de chômage entrepris par le gouvernement pour procurer du travail aux nécessiteux sont pratiquement terminés et qu'il est urgent de voir à organiser de nouveaux travaux, l'ingénieur est autorisé à faire commencer le cassage de la pierre sur la terre La-Jeunesse.

Les porteurs de cartes "A" et "B" sont admis à casser jusqu'à concurrence de 40 tonnes de pierre par semaine. Les porteurs de cartes "C" ont droit de casser 25 tonnes par semaine.

Un salaire de 25c par tonne de pierre sera accordé pour le charroiage et 25c par tonne pour le charroiage. Un homme a été spécialement nommé pour faire sauter les mines pour les travailleurs, la dynamite étant fournie par la Ville.

Patinoires publiques. L'offre de M. le curé Emile Dubois de prêter le terrain à l'arrière de l'église, a été acceptée et une patinoire publique y a été organisée par les employés de la ville.

Des patinoires ont été également organisées sur les terrains des écoles, spécialement pour les enfants, jusqu'à l'âge de 15 ans. Des surveillants seront engagés pour les journées de congé.

Loteries automatiques. A la suite d'une résolution adressée à la ville par la Ligue des propriétaires de Saint-Jérôme, une demande spéciale a été adressée à M. Philippe Aubé, directeur de la Foire provinciale lui demandant de faire disparaître par tous les moyens possibles, les loteries automatiques qui circulent trop librement dans tous les endroits publics et engouffrent chaque semaine des sommes considérables provenant des ouvriers de toutes les classes et même des chômeurs.

Contre les soulèvements chez les employés. Un avis est donné à tous ceux qui sont à l'emploi de la ville, aux travailleurs de chômage, qu'à l'avenir, il ne sera plus toléré que certains employés entreprennent des soulèvements et se posent comme meneurs de grèves, pour quelque raison que ce soit, car ils verront immédiatement leur carte de travail annulée.

Remerciements à M. A.-C. Huot. Le conseil municipal a voté des remerciements à l'adresse de M. A.-C. Huot pour avoir mis gratuitement son terrain Ave Parent, à la disposition de la ville pour y placer le bois de corde qu'elle fait débiter par les chômeurs.

Exploitation forestière. Vu l'avantage qu'il y a pour les charretiers de faire le charroiage du bois en hiver, le prix accordé par la Ville sera de 35c la corde au lieu de 50c et le maximum de charroiage pour chacun sera de 12 cordes par jour pour une voiture simple et 15 cordes pour une voiture double.

Comme la surveillance de l'exploitation forestière ne relève pas directement de la Commission de la Voirie qui est déjà surchargée de travail, et comme M. Alex Pilon a toute la compétence voulue pour bien diriger cette entreprise, ce dernier a été chargé de la direction et de la surveillance de cette exploitation, comprenant la coupe, le charroiage, le cordage et toutes autres opérations se rapportant à cette exploitation.

Changement de système d'échange de téléphone. A un ajournement de la Session, tenu mercredi soir, le conseil a passé une résolution approuvant entièrement le projet de la Cie Bell Telephone de remplacer le système d'échange à magnéto par celui à batterie commune, ce nouveau mode d'échange était reconnu comme étant de beaucoup plus efficace. Cette demande avait été adressée à la Cie Bell Telephone par la Chambre de Commerce, la Ligue des propriétaires et les principaux industriels de la ville.

Avec ce nouveau mode d'échange, il ne sera plus nécessaire de sonner la clochette pour donner le signal. Nous aurons tout simplement à ouvrir l'appareil récepteur et l'opérateur sera avisé. C'est le système qui était en usage à Montréal, avant l'ère des téléphones automatiques.

Commissions du conseil. Le département du concasseur sera absorbé par la Commission de construction qui existe déjà sous la présidence de M. l'échevin H. Côté. Un comité a été aussi nommé pour l'exploitation des terres à bois, sous la présidence de M. Alex Pilon ayant comme membres MM. les échevins A. Filion, H. Côté et J. Labonté.

Tout changement ayant trait à la production et au bon fonctionnement de comités extérieurs sera contrôlé par le conseil d'après les suggestions soumises par l'ingénieur de la ville considéré comme directeur des travaux municipaux.

Sympathies. Le conseil a appris avec regret le décès de M. Adrien Clermont, ex-échevin et exprime sa plus vive sympathie à la famille Clermont.

Pour votre chevelure. Le conseil a appris avec regret le décès de M. Adrien Clermont, ex-échevin et exprime sa plus vive sympathie à la famille Clermont.

LA DOUELLE QUI MANQUE. c'est celle de la rente viagère. Avec elle, vous pourriez vous suffire; nous en avons 24 sortes. Sans elle, impossible de combler tous les besoins de la société: ceux qui consomment sans produire grugent trop le pain de ceux qui peinent. Les faire nourrir par l'Etat? Bêtise: lorsque chacun n'aura plus le souci de son avenir, l'avenir de tous sera le gène.

Décès de M. Adélaïde Lachance. Hier, jeudi, 10 décembre, est décédée à Saint-Jérôme, M. Adélaïde Lachance, épouse de Malvina Labonté. Le défunt était âgé de 63 ans.

Décès de Léopold Lauzon. Hier, jeudi, 10 décembre, est décédé également, le jeune Léopold Lauzon, âgé de 18 ans, fils de Eugène Lauzon et de Delia Chardant.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à 8 h 45 heures.

Nouvelles de Saint-Jérôme**Règlements soumis à l'approbation des propriétaires**

Les 15 et 16 décembre, deux règlements municipaux seront soumis aux propriétaires de la ville de Saint-Jérôme.

L'un de ces Règlements autorise la ville à transporter au fonds général un montant de \$51,000, approuvant en surplus au fonds d'amortissement de divers emprunts. L'autre Règlement autorise la ville à payer une indemnité au maire et aux échevins.

Nous croyons que ces deux Règlements devraient être approuvés par les propriétaires. Le premier est d'une saine administration et de nature à alléger le prélèvement

LE DECES DE M. ADRIEN CLERMONT

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. Adrien Clermont, ancien échevin et ancien marguillier de la ville de Saint-Jérôme, survenue mercredi, 9 décembre. M. Clermont a été durant quarante années à l'emploi de la Compagnie de Papier Rolland, à Saint-Jérôme, et est décédé de la suite de sa longue maladie. Il fut durant plusieurs années, président des Artisans canadiens-français, à Saint-Jérôme. Il était âgé de 77 ans et 8 mois.

Il laisse dans le deuil, son épouse, née Delia Nadon; quatre filles: Mme Vve Maxima Longpré, de Ville Saint-Laurent, Mme Vve Elphège Lepage, de Saint-Jérôme, Mme Elzire Dupras, de Mont-Rolland et Mme Victor Durand, de Saint-Jérôme; deux frères: Joseph, de Montréal, et Oswald, de Montréal; un demi-frère, M. Héloïde Cousineau, de Saint-Jérôme; une trentaine de petits-enfants et dix arrière-petits-enfants; ses gendres: MM. Aldéric Dupras et Victor Durand; son neveu, M. A.-Raoul Laurin, chef de police de la ville de Saint-Jérôme.

Les funérailles auront lieu samedi matin, en l'église de Saint-Jérôme, à neuf heures et demie.

Nous prions les familles éprouvées d'agréer nos sincères condoléances.

Les funérailles de Mme Alp. S.-Vincent

Vendredi dernier, à 10 heures, en l'église de Saint-Jérôme, avaient lieu les imposantes funérailles de Mme Alp. S.-Vincent, née Mathilda Vezeau, décédée mardi dernier, 10 décembre, à l'âge de 73 ans et 9 mois.

La défunte laisse dans le deuil, six fils: Ovide, Eugène, Jos. David, Camille et Armand, tous de Saint-Jérôme; six filles: Mme Ernest Gagnon, (Carmella), Mme G. Dion, (Eva), Mme J. Beaudry, (Eugénie), et Mme Ida, toutes de Montréal; deux petits-fils: René, Fernand, Philippe et Paul Saint-Vincent et Léo Huneault.

Dans le cortège, on remarquait: M. le maire J.-E. Bertie, MM. Hermann Barrette, H. Dupuis, Olivier Lefebvre, J.-M. Bouchard, W. Leriche, J. Meillier, E. Lanctôt, L. Plante, Ferdinand Saint-Vincent, W. M. Prud'homme, J. Joseph Saint-Vincent, Roger Saint-Vincent, Ubalde Saint-Vincent, R. Saint-Vincent, M. Hamel, E. Lavigne, J.-A. Pelletier, P. Thout, R. Raymond, Dr J.-A. Brais, P. Castonguay, A. Lafrance, A. Thinel, A. Pilon, A. Lebeau, H. Lauzon, A. Laganère, A. Paquin, H. Calvé, A. Michaud, A. E. C. Laplanche, W. Cyr, C. de Martigny, F. Marchand, G. Léonard, M. Filion, E. Desjardins, J. Maisonneuve, R. Gingras, G. Filion, A. Brière, E.-C. Fournier, C. Huneault, L. Aubry, L. Laplante, P. Lahaye, A. Léveillé, Dr G. Latour, Dr Labelle, H. April, L. Laurin, R. Bélanger, H. Desjardins, M.-H. Franchère, R. Villeneuve, J. Leasdale, H. Cousineau, E. Meunier, A. Parent, J.-E. Leduc, G. Cadieux, J.-V. Léonard, P. Deschambault, R. Dolbec, D.-A. Desnoyers, notaire A. Brien, D. Danis, C. Laporte, E. Lafrance, G. Allaire, E. Pilon, R. Pilon, A. Germain, A. Robert, N. Poirier, R. Latour, Ph. Bureau, C.-A. Labelle, P. Jetté, A. Latour, J. Berthiaud, P. Léveillé, A. Beauchamp, J. Leduc, J. Laberge, J.-R. Lapointe, A. Ferland, J.-P. Gauthier, F. Richer, J. Danis, G. Tassé, H. Macchabée, P. Charbonneau, W. Ratelle, S. Auger, Z. Pelletier, L.-C. Taillon, Jean Laporte, A. Fabien, E. Marin, J.-A. Leclair, L. Valiquet, M. Prud'homme, M. Maurice, E. Plouffe, A. Filion, M. Boudreau, R. Raymond, P. Simard, N. Ménard, J. Racine, et une foule d'autres.

Le service funéraire fut chanté par M. l'abbé E. Lafortune, aumônier au collège Saint-Jérôme, assisté de MM. les abbés A. Robillard et C. Mayer.

Décès de M. Adélaïde Lachance. Hier, jeudi, 10 décembre, est décédée à Saint-Jérôme, M. Adélaïde Lachance, épouse de Malvina Labonté. Le défunt était âgé de 63 ans.

Décès de Léopold Lauzon. Hier, jeudi, 10 décembre, est décédé également, le jeune Léopold Lauzon, âgé de 18 ans, fils de Eugène Lauzon et de Delia Chardant.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à 8 h 45 heures.

LA DOUELLE QUI MANQUE. c'est celle de la rente viagère. Avec elle, vous pourriez vous suffire; nous en avons 24 sortes. Sans elle, impossible de combler tous les besoins de la société: ceux qui consomment sans produire grugent trop le pain de ceux qui peinent. Les faire nourrir par l'Etat? Bêtise: lorsque chacun n'aura plus le souci de son avenir, l'avenir de tous sera le gène.

Décès de M. Adélaïde Lachance. Hier, jeudi, 10 décembre, est décédée à Saint-Jérôme, M. Adélaïde Lachance, épouse de Malvina Labonté. Le défunt était âgé de 63 ans.

Décès de Léopold Lauzon. Hier, jeudi, 10 décembre, est décédé également, le jeune Léopold Lauzon, âgé de 18 ans, fils de Eugène Lauzon et de Delia Chardant.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à 8 h 45 heures.

LA DOUELLE QUI MANQUE. c'est celle de la rente viagère. Avec elle, vous pourriez vous suffire; nous en avons 24 sortes. Sans elle, impossible de combler tous les besoins de la société: ceux qui consomment sans produire grugent trop le pain de ceux qui peinent. Les faire nourrir par l'Etat? Bêtise: lorsque chacun n'aura plus le souci de son avenir, l'avenir de tous sera le gène.

Décès de M. Adélaïde Lachance. Hier, jeudi, 10 décembre, est décédée à Saint-Jérôme, M. Adélaïde Lachance, épouse de Malvina Labonté. Le défunt était âgé de 63 ans.

Décès de Léopold Lauzon. Hier, jeudi, 10 décembre, est décédé également, le jeune Léopold Lauzon, âgé de 18 ans, fils de Eugène Lauzon et de Delia Chardant.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à 8 h 45 heures.

COIN DES PROFESSIONNELS**AVOCAT****LEGAULT & LEGAULT**

L. L. Legault, C. R.
 Guy Legault, B.A., L.L.B.

Sequestre officiel du District de Terrebonne

AVOCATS ET PROCUREURS

Téléphone 60 — Boîte Postale 93

LACHUTE

SAINTE-THERÈSE

Téléphone 50

Paul Larose L.L.B.

AVOCAT

128 rue Blainville

SAINTE-THERÈSE

Téléphone 50

"Ballets artistiques"

Le public de Saint-Jérôme a assisté, nombreux, à une "première", événement peu ordinaire chez nous.

En effet, le 3 décembre, au théâtre Rex, Mme Morin-Labrecque, docteur en musique, nous procurait l'avantage d'entendre pour la première fois une oeuvre musicale de sa composition.

Musique variée, d'un style sûr et plein de charme, dénotant une imagination fertile aussi bien qu'une remarquable aisance dans l'art de la composition.

Un orchestre, quoique forcément restreint, exécuta avec entrain valses, menuets, thèmes russes et tziganes qui comportaient les "Ballets Artistiques". A cette audition vraiment intéressante, s'ajoutaient des chants et un brillant spectacle de danses fournies par une troupe d'amateurs qui, dans l'ensemble, ont obtenu un réel succès.

Les décors, et surtout les costumes étaient artistiques et fort bien appropriés aux différents tableaux: Bohémien, Russe, de Versailles, du Danube.

Nous ne pouvons mentionner les noms des nombreux interprètes, figurantes, danseuses et chanteuses.

Quelques-uns parurent parfois timides et sans une expérience suffisante de la scène, mais tous et toutes ont contribué au succès de cette représentation.

Mesdames Claire Magnan, Magdeleine Aubert, Mlle Rose-Marie Blanc, M. Wm Gendron ont tout particulièrement excellé soit dans le chant, soit dans la danse.

La mise en scène était sous la direction du professeur Crevier avec le concours de Mme Jeanne Maubourg.

En vérité, Saint-Jérôme a rarement eu l'occasion d'assister à une soirée aussi gracieuse et aussi agréable.

Nous félicitons chaleureusement Mme Morin-Labrecque de la nouvelle preuve qu'elle vient de donner de son beau talent, ainsi que les amateurs de mérite qui ont donné à ces "Ballets Artistiques" une agréable interprétation.

Spectator.

MEDECINS

Docteur Lamontagne: peau, reins, voies urinaires, vénériennes; méthode moderne. 1444 Saint-Denis, près Sainte-Catherine, Montréal. 4-11-18-25-1-8.

Confiez le soin de votre coiffure à

Madame Hamelin

experte du

SALON MADELEINE

Permanentes, garantes, ondulations à l'eau, au papier, Komol, Shampoo, manucure, massages.

Tél. 341

364 rue Saint-Anne, Saint-Jérôme

Près de l'imprimerie J.-H.-A. Labelle, Limitée

Surveillez notre

NUMERO SPECIAL DE NOEL

18 décembre 1936

PROPRIETAIRES

Profitez de l'aide que le gouvernement

fédéral vous offre pour embellir ou remodeler votre propriété à des conditions

faciles.

ENEZ ME VOIR POUR VOS MATERIAUX

J'aurai des prix tout à fait spéciaux à vous offrir

ALFRED LANGLOIS

successeur de C.-E. Laflamme & Léopold Riche

Marchand de Ferronneries — Peintures, etc.

437 rue LABELLE — Tél. 54 — S.-JEROME

Protégez les vôtres par une Bonne Assurance sur la Vie

Rodrigue Bélanger

Assurances Générales

FEU, VIE, ACCIDENTS ET MALADIE

AUTOMOBILES, PLATE GLASS

Représentant

"CONFEDERATION LIFE ASS."

169, S.-Georges — Tél. 60-J — Saint-Jérôme

La reine des sports jérômiennes et ses filles d'honneur

La Galeté Jérômiennes remercie les personnes qui ont contribué au succès de cette organisation

LE BAL DE SAMEDI SOIR

La fête organisée par "La Galeté Jérômiennes" à l'occasion de l'élection de la Reine des Sports jérômiennes a remporté un très beau succès, samedi dernier.

Dès sept heures et demie, samedi soir, les juges se rendaient au palais de justice où devait avoir lieu la votation, et se prononcèrent en faveur de Mlle Jeannette Arbour qui fut élue Reine avec une majorité de un vote sur Mlle Jacqueline Prud'homme et de 2 votes sur Mlle Yvette Robert. Ces deux dernières reçurent automatiquement les attributions de filles d'honneur.

Après cette élection, MM. H. Barrette, J.-E. Bertie, J.-W. Cyr et C. de Martigny adressèrent la parole, puis la Reine et ses filles d'honneur remercièrent pour le suffrage obtenu et tous se rendirent à la salle du Marché où avait lieu le grand bal.

L'entrée dans la salle se fit au son des clairons. La Reine était précédée d'une garde d'honneur formée de Cosaques russes (les jeunes filles qui figuraient dans l'actuel bohémiens des "Ballets Artistiques" au Rex, jeudi dernier). MM. H. Barrette, J.-E. Bertie et Léopold Nantel, président de "La Galeté Jérômiennes" accompagnèrent la Reine et les filles d'honneur. Le Chef Latour et le sous-chef Desjardins précédaient le cortège.

Puis le résultat du vote fut annoncé par le maître de cérémonie, M. Armand Lebrun et M. H. Barrette fut prié de procéder au couronnement de la Reine.

Les Cosaques exécutèrent ensuite un ballet russe et Mlle Claire Magnan se fit entendre dans un morceau de chant, accompagnée au piano par Mme Morin-Labrecque elle-même. Pour démontrer le bel esprit jérômien, M. J.-C. Marchand entonna "La Jérômiennes" qui fut repris en chœur par toute l'assistance.

Puis la Reine et ses filles d'honneur ouvrirent le bal, accompagnées de MM. H. Barrette, J.-E. Bertie et F.-A. Lorrain.

La danse se termina à minuit, en conformité avec les lois de la ville.

Réception à la Reine. Un groupe d'amis avaient organisé une réception officielle à la Reine et à ses filles d'honneur. Un banquet sous la présidence de M. Léopold Nantel fut servi à l'hôtel Lapointe. Le bon esprit de la galeté jérômiennes ne cessa de régner durant toute la fête.

Y adressèrent la parole: MM. L. Nantel, H. Barrette, J.-E. Bertie, D.-A. Desnoyers, C. de Martigny, Eugène Marchand, Napoléon Castonguay, Auguste Lorrain, J.-P. Rolland et Alfred Lapointe.

La Reine à l'arena. La Reine et ses filles d'honneur devaient mettre la rondelle au jeu, lors de l'ouverture de la Ligue Provinciale, dimanche après-midi. La Fanfare du Collège vint se mettre à la disposition de "Sa Majesté" et l'accompagnement de la salle municipale à l'arena.

Remerciements. Il nous fait plaisir de publier le communiqué suivant que nous transmet l'association de La Galeté Jérômiennes Enrg: "L'association de la "Galeté Jérômiennes Enrg." remercie sincèrement tous ceux qui ont assisté à leur grand Bal de 5 décembre dernier, à l'occasion du couronnement de la "Reine des Sports" de Saint-Jérôme.

L'organisation en est des plus satisfaites et veut croire que le succès obtenu convaincra le public jérômien de la bonne entente et la coopération qui règne entre ses membres.

Nous profitons de l'occasion pour remercier MM. Prud'homme, le populaire gérant de la pharmacie Landry, M. Alfred Langlois, pro-

priété d'un magasin de Quincaillerie et d'articles de sports des mieux assortis et aussi M. Christo, propriétaire du restaurant du même nom, pour les fleurs qu'ils ont bien voulu offrir à nos candidates. Nos plus sincères remerciements aussi à M. Leroux, magasin de meubles, à M. Hattien, propriétaire du Bazar de Saint-Jérôme et aussi au magasin Regent et à M. J.-P. Beau-lieu, magasin de lainage, pour les accessoires qu'ils ont bien voulu mettre à notre disposition. Ainsi qu'à M. Giguère, marchand de four-

ture. L'honneur de la présence de Mme Morin-Labrecque et de Mlle Claire Magnan, et l'acte donné par les Cosaques Russes, au bal de samedi, sont dus au Dr Alfred Chervier qui s'est chargé des démarches nécessaires pour ce numéro qui fut très apprécié.

Un merci tout spécial va au R. Frère Radulphus qui a bien voulu mettre la fanfare du Collège à la disposition de l'organisation, pour les manifestations de dimanche après-midi, ce qui a rehaussé l'éclat de la fête, ainsi qu'à l'Association Sportive et à la Cie de l'Arena qui ont permis l'entrée du cortège à l'arena et les démonstrations qui y ont pris place.

La Galeté Jérômiennes Enrg. N.D.R. Parmi les organisateurs de la fête, nous nous permettons de mentionner les noms de MM. Armand Lebrun, Ulric Poirier et D.-A. Desnoyers dont le dévouement a contribué à en faire un succès.

Objets égarés. Toutes les personnes qui ont en leur possession des pardessus ou manteaux, qui ne leur appartiennent pas, sont priées de bien vouloir communiquer avec le Chef Raoul Latour qui pourra fournir les renseignements nécessaires.

Activités du Cercle de la Durantaye

HOCKEY PREMIERE VICTOIRE

Dimanche dernier, le Cercle de la Durantaye inaugurait sa saison de hockey à Sainte-Scholastique... par une victoire! avec le résultat suivant: Cercle de la Durantaye: 3, Sainte-Scholastique: 0.

Les équipiers du Cercle éclipseront ceux de Sainte-Scholastique par leur rapidité et leurs passes parfaites. Et l'on vit Jean-Paul Villeneuve compter deux fois, le gardien des buts, Hervé Thinel, résister aux attaques des adversaires comme un roc solide, etc., etc.

Néanmoins, le Cercle de la Durantaye tient à féliciter le Sainte-Scholastique pour son bel esprit sportif!

Le CERCLE DE LA DURANTAYE est prêt à recevoir tout bon club amateur. Le défi est lancé! Qui le relevera?

Pour information: s'adresser à M. René Filiatrault, casier postal, 551, Saint-Jérôme.

Inauguration de la patinoire paroissiale

PARTIE DE GOURET DIMANCHE SOIR

Dimanche prochain, après Vêpres, à l'occasion de l'inauguration de la PATINOIRE PAROISSIALE, le "Cercle de la Durantaye" recevra la visite du "Shawbridge". Amateurs de Saint-Jérôme... en foule! L'admission est gratuite.

C.-A. LORRAIN & FILS

ASSURANCES GENERALES

Vendeurs autorisés des Autos

Buick - Pontiac - Chevrolet - Oldsmobile

Bureau existant depuis 34 ans

Tél. No 58 — Saint-Jérôme

Assurances Générales

Bureau responsable. Expérience et service connus depuis au-delà de 25 ans

J.-T. CLEMENT

Gérant de district

330, Saint-Georges Tél. 171 Saint-Jérôme